



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 MAI 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Carole DUBOIS

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Maryse CAUWET, M. Alain MEQUIGNON, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Frédéric MELCHIOR, M. René HOCQ.

Absent(s) : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX.

Assistant également sans voix délibérative :

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

(N°2025-177)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.1111-4 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n° 2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2025-59 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Guides ses aides culturelles » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses

articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 05/05/2025 ;

Mesdames Brigitte PASSEBOSC, Florence WOZNY, Sophie WAROT-LEMAIRE et Mireille HINGREZ-CEREDA, ainsi que messieurs Sébastien CHOCHOIS, Olivier BARBARIN et Jean-Claude DISSAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Mesdames Stéphanie RIGAUX et Maïté MULOT-FRISCOURT, intéressées à l'affaire et excusées, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer 25 subventions au titre de l'aide aux projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 156 200 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer 14 subventions au titre de l'aide aux festivals en spectacle vivant aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 196 500 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer 3 subventions au titre de l'aide aux structures de cinéma aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 252 000 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer 11 subventions au titre de l'aide aux projets de valorisation du patrimoine auprès des partenaires au titre du fonctionnement aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 4, pour un montant total de 86 800 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer 5 subventions au titre du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur auprès des partenaires au titre du fonctionnement aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 5, pour un montant total de 150 000 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 6 structures culturelles relevant du droit privé (Rock en stock opale, Plan séquence, Cinéligue Hauts-de-France, De la suite dans les images, Fondation du patrimoine, École supérieure de musique et de danse Hauts-de-France-Lille), les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet joint en annexe 6 à la présente délibération.

Article 7 :

Les dépenses versées en application des articles 1 à 5 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 229 350,00	156 200,00
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 229 350,00	135 500,00
C03-311B02	657358/93311	Structures de rayonnement local	31 000,00	23 000,00
C03-311B02	657348/93311	Structures de rayonnement local	157 000,00	15 000,00
C03-311I03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles	673 500,00	252 000,00
C03-312F05	65748/93312	Structures de rayonnement local - Patrimoine	86 800,00	86 800,00
C03-311M01	65748/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	359 000,00	130 000,00
C03-311M01	657358/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	175 000,00	10 000,00
C03-311M01	657348/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	260 000,00	10 000,00
C03-311B02	657381/9331	Structures de rayonnement local	23 000,00	23 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 35 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 7 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain)
Absents sans délégation de vote : 2 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 mai 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Sous Programme 311B02		BP 2025	BP 2025 + virements	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION	
65748/93311 (droit privé)		1 344 000 €	1 229 350 €	156 200 €	191 800 €		84%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
JAZLAB	MUSIQUE	ARRAGEOIS	3 000 €	3 000 €	3,77 %	79 650 €	Etat : 4 000€ Arras : 8 000€ Autres : 7 100€	3 000 €	OBIET DE LA DEMANDE : L'offre de cours de l'association Jazlab est stabilisée (éveil musical, cours d'instrument, pratique musicale inclusive, jazz, théâtre...). Elle comprend toujours un partenariat avec le Conservatoire d'Arras pour la prise en charge des 3 classes jazz. La politique tarifaire reste préférentielle conformément à la volonté du conseil d'administration de rendre l'apprentissage de la musique accessible à tous. Dans cet esprit, les cours sont ouverts et adaptés aux personnes en situation de handicap. L'école comptabilise 170 élèves. Jazlab met un point d'honneur à maintenir son festival de fin d'année avec la programmation des groupes Azawan et Aawa. RESPECT DES CRITÈRES : Actions de médiation en direction des publics cibles
LES ATELIERS DE LA HALLE	ARTS VISUELS	ARRAGEOIS	10 000 €	10 000 €	6,74 %	148 400 €	CR Hauts-de-France : 30 000€ Communes/EPCI : 50 000€ Mécénat : 2 500 €	10 000 €	OBIET DE LA DEMANDE : Le projet des Ateliers de la Halle s'articule autour de la diffusion et de la médiation des techniques de création liées à l'image animée et projetée (stop motion, mapping, vjing...). L'activité des Ateliers de la Halle est tournée vers les publics des territoires ruraux que l'association sillonne avec son Mini Paradiso (caravane salle de cinéma). L'association maintient ses projets sur la Communauté de communes Sud Artois et sur la Communauté Urbaine d'Arras qui s'intègrent dans le festival Monstra en Artois. En plus du partenariat avec la Communauté de communes du Ternois, Les ateliers de la Halle ont intégré la saison culturelle des Campagnes de l'Artois par le biais d'ateliers avec 4 établissements scolaires suivie d'une restitution tout public. L'activité des Ateliers de la Halle reste rythmée par les événements phares que sont La nuit des bassins, Zone Art et Placart édition. RESPECT DES CRITÈRES : Sensibilisation à la création plastique contemporaine et actions de médiation en direction des publics cibles du Département, actions développées sur la frange rurale de l'arrageois et du ternois.
L'ETRE LIEU	ARTS VISUELS	ARRAGEOIS	4 500 €	4 500 €	18,24 %	24 670 €	Etat : 7 000 € CR Hauts-de-France : 5 500€ Arras : 6 500 €	4 500 €	OBIET DE LA DEMANDE : L'etre lieu est un acteur atypique du réseau régional des arts visuels. Basée au sein de la cité scolaire Carnot Gambetta à Arras, l'association porte un projet tourné vers la résidence de création, la médiation et la diffusion qui sert de support d'étude aux étudiants des classes prépa littéraires option arts plastiques. Son activité se voit désormais conforté par de nouveaux soutiens. En 2024, une subvention de 5 000 € a été allouée par la Drac au titre du soutien au programme d'activités. Le partenariat avec le musée des beaux-arts d'Arras, un temps mis entre parenthèses, a repris sous la forme d'une résidence/exposition croisées et est maintenant sanctuarisé par un appel à projet commun. Par ailleurs, la ville apporte une aide logistique pour le montage d'exposition et étudie la piste d'une mise à disposition de studio pour l'accueil de l'artiste en résidence. Enfin, sous l'impulsion de la nouvelle proviseure, les plages d'ouverture de l'Arre lieu en période d'exposition sont étendues en soirée et durant les vacances scolaires. Les conditions sont donc réunies pour que L'etre lieu affirme sa place dans le paysage arts visuels régional. RESPECT DES CRITÈRES : Soutien à la création régionale, actions d'éducation artistique et culturelle, mutualisation
SLB FEST	MUSIQUE	ARRAGEOIS	3 000 €	5 000 €	10,95 %	45 650 €	CR Hauts-de-France : 1 000€ Saint-Laurent-Blangy : 1 000€ Mécénat : 5 000€	3 000 €	OBIET DE LA DEMANDE : soutien au projet mené par le SLB FEST autour de son jeune festival rock de l'arrageois (Saint-Laurent-Blangy) qui a très vite réussi à trouver sa place dans l'offre culturelle de la CUA. La programmation est construite autour d'une scène extérieure qui accueille 9 groupes : 1 tête d'affiche et des groupes régionaux. Un tremplin à destination des jeunes artistes (moins de 25 ans) a désormais lieu en amont. Les organisateurs ont voulu un festival gratuit accessible aux familles comme aux personnes en situation de handicap. Des stands lecture, de jeux mais aussi de prévention avec des casques anti-bruit pour les enfants sont présents sur le site. L'édition 2025 devrait s'enrichir d'un village des associations. Chaque année, un concert est organisé au sein de l'EHPAD. L'association est soutenue par la ville (prise en charge des frais techniques, mise à disposition son personnel technique). Le soutien du Département porte sur l'action culturelle engagée par l'association, en particulier en matière d'inclusion (handicaps, familles, enfants). RESPECT DES CRITÈRES : 9 concerts programmés, festival engagé dans des démarches inclusive et de développement durable, partenariats locaux.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
TEKNÉ	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	15 000 €	20 000 €	30,76 %	65 024 €	CC Sud-Artois : 15 000 €	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : La compagnie Tekne développe la quasi-totalité de son activité sur la Communauté de communes Sud Artois qui se compose chaque année de deux créations participatives (Voix d'eau et Etre ange en 24/25) assorties d'ateliers préparatoires avec les publics scolaires et plus récemment du champs social (IME, ESAT...). L'action de Tekne correspond finalement plus à un projet de territoire dédié à la pratique amateur, les créations étant une forme de restitution des ateliers artistiques menés à l'année. La compagnie subsiste grâce au soutien historique de la Communauté de Communes et à l'engagement bénévole du directeur artistique, la plaçant ainsi dans une situation de dépendance et de fragilité financière extrême qui questionne sa pérennité. RESPECT DES CRITÈRES : Actions culturelles en Pas-de-Calais sur la Communauté de Communes du Sud Artois (interventions 6 classes « Lecture théâtralisée », Bapaume (1 collège + 1 école), Bullecourt, Douchy-les-Ayette Hermies, Le Transloy, Atelier « Faire le mur... », Bapaume, Croisilles, Hermies, Rencourt-les-Bapaume.) Représentations des "Voix d'Eaux", Ateliers « Faire le mur... » et 4 représentations « Le Jardin... », 2 concerts à Paris : le zèbre de Belleville (cabaret) et les cariatides (bar). REMARQUE : L'activité de Tekne ne relève pas d'une activité dite de compagnie (pas de spectacles au répertoire et 0 diffusion). En 2024, la région n'a pas renouvelé sa subvention à Tekne (suite logique d'une baisse progressive entamée depuis 5 ans). Budget prévisionnel global de la compagnie de 65 000 €.
UNIVERSITE POUR TOUS DE L'ARTOIS	ARTS DE LA SCENE	ARRAGEOIS	6 000 €	6 000 €	8,69 %	69 050 €		6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'Université pour Tous de l'Artois se donne pour objet de favoriser l'accès à la culture et dans cette perspective s'ouvre à l'ensemble des connaissances, des activités et des préoccupations du monde contemporain, au moyen de cours, cycles, conférences, excursions, voyages. Près de 80 conférences sont organisées par saison pour ses 429 adhérents. RESPECT DES CRITÈRES : -
ACTIONS LOISIRS JEUNES	MUSIQUE	ARTOIS	4 000 €	4 000 €	16,00 %	25 000 €	CR Hauts-de-France : 9 000€ Lillers : 3 750€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association organise 14 concerts au sein du café musique l'Abattoir à Lillers. C'est un lieu identifié et historique créé en 1989 : un café de proximité qui participe à la vie du quartier et la ville de Lillers. L'association est adhérente au sein du réseau musiques actuelles des Hauts-de-France. Elle réussit à maintenir une activité de diffusion de qualité alternant chanson française et rock, artistes locaux et étrangers (anglais notamment). Les concerts sont concentrés sur deux périodes : printemps et automne/hiver. Par contre, elle n'est plus en capacité de développer de l'action culturelle faute de moyens humains (petite association). Le soutien financier permet à l'association de rémunérer correctement les artistes et technicien(nes) tout en proposant des tarifs bas, avec le souci de rendre accessible à un large public ces concerts. RESPECT DES CRITÈRES : Publics de Lillers et environs (communes rurales), Artois, Bassin de Lens et la côte / Mixité sociale / Partenariat avec la ville de Lillers / Programmation de qualité / Association attentive aux questions du développement durable.
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES CULTURES URBAINES	DANSE	ARTOIS	10 000 €	19 350 €	26,56 %	72 850 €	CABBALR : 20 000€ Barlin : 9 500€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Structure d'éducation populaire / jeunesse, l'association intercommunale de Développement des Cultures Urbaines (AIDCU) développe son action autour de la pratique en amateur via un concours et des ateliers de danses dites "urbaines". L'AIDCU propose un projet pour les jeunes habitants de son territoire sur la base du bénévolat, elle ne dispose pas de professionnel pour coordonner le projet. Pour rappel, elle fédère 4 associations de danse, embauche une douzaine d'encadrants (animation). Elle encadre la pratique au regard de l'âge des jeunes participants (pas de pratique avant 11 ans), fait intervenir des enseignants sportifs pour assurer un regard technique ainsi que différents artistes pour assurer un suivi et accompagner sur l'aspect créatif l'objectif étant de favoriser la rencontre entre pratiques professionnelles et amateurs. L'aide départementale permet d'amortir le coût des frais d'organisation et la programmation artistique. RESPECT DES CRITÈRES : Implication territoriale. REMARQUE : Le Département sera vigilant à l'évolution du recours à l'intervention de professionnels pour les activités de formation.
MULTIPHONIE	MUSIQUE	ARTOIS	6 000 €	6 000 €	5,95 %	100 874 €	CR Hauts-de-France : 8 000€	6 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Multiphonie est une fédération de chant choral structurée et réunissant 41 chorales principalement du Pas-de-Calais, quelques-unes dans le Nord. L'objectif de l'association est le développement, l'amélioration et la diversification du chant choral dans la région. Seule structure d'accompagnement à la pratique vocale en amateur soutenue par la Département, Multiphonie agit au même titre que les sociétés de musique d'une mobilisation moins importante autour de la pratique en amateur. Néanmoins, l'association poursuit son activité (formation, actions culturelles, concerts...) et tente d'élendre son action sur le département. RESPECT DES CRITÈRES : Implantation sur le territoire et action départementale / Travail qualitatif en lien avec une pratique amateur. ALERTE : Le maintien de l'aide départementale est proposé à hauteur de 6 000 €, soit 8% du budget réalisé en 2024. Une vigilance devra être maintenue sur des prévisions budgétaires vraisemblablement surestimées.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
ORGUES EN BETHUNOIS	MUSIQUE	ARTOIS	16 400 €	16 400 €	67,39 %	24 336 €		16 400 €	OBIET DE LA DEMANDE : Aide à la préparation du 11ème concours biennal international d'orgue Pierre de Manchicourt organisé en 2026. Le jury est composé de membres reconnus internationalement qui nécessitent d'être retenus un an à l'avance. L'année 2025 sera consacrée également à l'organisation de 6 master class pour une durée globale de 3 jours) avec le lauréat 2024 auprès d'élèves des conservatoires de Béthune et Lens. Ce concours fait partie des deux seuls concours avec celui de Toulouse à exister en France. Il est le seul de ce niveau permettant aux jeunes talents de s'exercer sur des orgues remarquables et valorise aussi ainsi le patrimoine départemental. Il réunit des artistes internationaux et constitue souvent un tremplin dans le développement de la carrière des artistes y participant. L'aide du Département intervient sur 2 ans (l'année de préparation et l'année du concours). RESPECT DES CRITÈRES : Actions culturelles en lien avec la pratique amateur / Partenariats avec les acteurs du territoire départemental (Béthune, Lens, Saint Omer).
LYRIC AND CO	MUSIQUE	AUDOMAROIS	4 000 €	6 000 €	10,43 %	57 500 €	Etat : 4 500 € CR Hauts-de-France : 4 000€ CAPSO : 4 000€	3 000 €	OBIET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités de la compagnie LYRIC & Co qui œuvre au rayonnement du patrimoine culturel de la région, par l'intermédiaire de la musique notamment. L'activité repose sur la mise en oeuvre des "Rencontres des musiques anciennes à Saint-Omer", accompagné à hauteur de 2 500 € par la CAPSO. Ainsi que sur quelques créations de la compagnie avec une faible diffusion. RESPECT DES CRITÈRES : Actions culturelles en Pas-de-Calais auprès des territoires et publics avec "Les rencontres de la musique médiévale du Pays de Saint-Omer" du 4 octobre (8 représentations dont 5 de la Divine Comédie). Ateliers interactifs "Les Médiévacoustiques" le 18 septembre sur la CAPSO. Un projet PEPS au lycée agricole de Tilloy les Mofflaines. 4 représentations de la compagnie : "Les Irrévérencieux" à Saint-Omer, Carmen (2 représentations) à Oye-Plage, "Winterreise" sur le Pays d'Opale.
TRIBUNES D'ARTISTES	MUSIQUE	AUDOMAROIS	2 000 €	6 000 €	6,11 %	98 280 €	CR Hauts-de-France : 4 000€ Saint-Omer : 20 000€ CAPSO : 3 350€ EPCI la Barcarolle : 5 000€	2 000 €	OBIET DE LA DEMANDE : Aide au projet culturel de l'association audomaroise "Tribunes d'artistes" : L'association a pour objectif de faire découvrir l'orgue de la Cathédrale de Saint-Omer, de créer des passerelles avec le public, de surprendre ce derniers lors des "concerts du marché" le samedi et de mettre en avant des musiciens professionnels lors d'un festival début octobre. Des ateliers pédagogiques sont également proposés atour de la pratique de l'orgue. Création en 2025 d'un emploi administratif au sein de l'association. RESPECT DES CRITÈRES : Implication territoriale - rayonnement quasi limité des actions à la ville de Saint-Omer. Partenariat avec la Barcarolle. Un nouveau concert du marché "de Noël" sur la ville de Houille. Implication des collégiens pour l'un des concerts pédagogiques proposés. Diffusion de 5 concerts, un festival et 2 concerts pédagogiques.
OPALE SINFONIETTA	MUSIQUE	BOULONNAIS	3 800 €	3 800 €	3,22 %	118 000 €	Etat: 2 400 € CR Hauts-de-France : 8 400€ Boulogne-sur-Mer : 2 500 € CAB : 2 500 €	3 800 €	OBIET DE LA DEMANDE : Soutien au fonctionnement de l'association Opale Sinfonieta qui poursuit la diffusion d'opérettes (7 concerts en 2025) dans des lieux non équipés du Boulonnais (Etaples, Marquise, Samer...) en menant des actions de médiation auprès des publics scolaires. RESPECT DES CRITÈRES : Actions culturelles en Pas de Calais autour des 8 concerts menés sur le département à Boulogne, Marquise, Etaples, la Capelle-les-Boulogne, Outreau... Diffusion de 2 opérettes et 4 concerts symphoniques (avec des musiciens amateurs).
GRANGE'ART	ARTS VISUELS	CALAIS	2 000 €	3 000 €	6,79 %	44 200 €	CR Hauts-de-France : 6 000€ CCRA : 2 500€ Oye-Plage : 1 500€	2 000 €	OBIET DE LA DEMANDE : Aide au projet culturel, en milieu rural, de l'association Grange'art pour le déploiement d'ateliers de pratique artistique en arts visuels à Oye-Plage (dans les ateliers de l'association) et dans les communes voisines. Il s'agit d'ateliers de céramique, de gravure, de cyanotype, d'émaillage et de peinture sur soie. Interventions d'artistes plasticiens pour le grand public ainsi qu'en collèges, en centres sociaux et en médiathèques. L'association s'engage également à porter une attention aux publics bénéficiaires de la Caisse d'Allocation Familiale via des ateliers en famille. En 2025, les artistes Olivier D'Hulst (céramiste), Hugo Viampon (cyanotype) et Thibaut Vanpeeene (artiste) interviendront à Grange'art ainsi qu'à la Maison du Plâtrier d'Oye. RESPECT DES CRITÈRES : Interventions d'artistes professionnels. Liens aux publics cibles du Département (collégiens, usagers des médiathèques, familles accompagnées par les services de la CAF...). Un budget de 30 000 € est affecté à la médiation. Soutien financier au projet par la ville d'Oye-Plage et la Communauté de communes de la Région d'Audruicq.
KNOCK - NOT ONLY CULTURE	MUSIQUE	CALAIS	5 000 €	5 000 €	6,75 %	74 100 €	CR Hauts-de-France : 15 000€ Grand Calais Terres et Mers : 5 000€ Calais : 10 000€ Mécénat : 19 000€	5 000 €	OBIET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de l'association Knock pour le volet action culturelle de son projet "Sing'in". "Sing'in" œuvre au développement d'actions d'éducation artistique et culturelle en collèges notamment en quartiers prioritaires des politiques de la ville ainsi qu'en ruralité. L'action culturelle du projet prend la forme d'ateliers de chant choral et de rencontres d'artistes professionnels de l'ensemble britannique Apollo5 (sensibilisation au répertoire en langue anglaise, répétitions). Le projet se solde par une restitution en l'église Notre-Dame de Calais, accompagnée de l'ensemble Apollo5. RESPECT DES CRITÈRES : Implication de 210 collégiens : trois collèges du Calais, un collège du Boulonnais (Marquise) et un collège de l'Audomarois (Thérrouanne). Chaque élève bénéficie de six heures d'ateliers menés par des artistes professionnels et l'association met à disposition des vidéos didactiques pour que les professeurs puissent poursuivre le travail. Le projet permet le croisement des publics et la diffusion d'un répertoire professionnel.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
RUN.DA.ART	ARTS VISUELS	LENS-HENIN	4 000 €	5 000 €	14,71 %	34 000 €	Liévin : 11 500€ Bully-les-Mines : 15 000€ Mécénat : 500€	4 000 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : L'association Run.Da.Art promeut le street art sur le territoire de Lens-Hénin grâce à des projets mêlant création dans l'espace public et sensibilisation artistique des habitants. Deux p'ARTcours auront lieu cette année, l'un à Liévin avec l'artiste Agrume et l'autre à Bully-les-Mines avec l'artiste Millo. Des sensibilisations au street art et des ateliers seront mis en place en direction des acteurs locaux (scolaires, associations...). Une exposition de Levallet (artiste du p'ARTcours 2024 à Liévin) se tiendra à la MAC de Sallaumines. L'association a été contactée par le collège Riaumont de Liévin dans le cadre de la création d'une section "hip-hop et street art". L'association emploie désormais une personne à temps complet pour accompagner les artistes sur le terrain et assurer des temps de médiation. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Partenariats, actions d'éducation artistique et culturelle en direction des publics cibles.
VAILLOLINE	MUSIQUE	MONTEUILLOIS / TERNOIS	8 000 €	8 000 €	3,38 %	236 414 €	Etat : 12 000€ CR Hauts-de-France : 12 000€ Méricourt : 4 000€ Autres : 11 000€	8 000 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : Vailloline est une structure de développement et d'accompagnement d'artistes dans le champ des "musiques actuelles" implantée sur le département. Son activité de production, d'accompagnement lui permet d'être autonome. Cependant, parallèlement à ses actions, l'association développe un volet d'action culturelle, en particulier sur le territoire du département. L'aide octroyée par le Département permet de développer de nouveaux outils pour répondre aux évolutions du secteur et soutenir l'association dans le développement de ses actions culturelles en direction des scolaires et autres publics (création d'outils de sensibilisation et interventions). 3 créations sont à noter cette année : <i>Sauvage</i> des Biskotos, <i>Les hommes et le temps passent tour</i> de Rivelaine, et <i>3ILL</i> de Jeancristophe. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Animation de réseau professionnel / formation, actions de diffusion des oeuvres avec implication d'artistes professionnels, continuité d'accompagnement des artistes / Implication territoriale engagée : actions auprès des habitants du 62, projets en direction des publics prioritaires du Département.
SILLONS DE CULTURE, UNIVERSITE POPULAIRE RURALE	ARTS DE LA SCENE	MONTEUILLOIS / TERNOIS	3 500 €	4 500 €	16,48 %	27 300 €	Etat : 4 000€ 22 communes à 150€ : 3 300€ Autres : 900€	3 500 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : L'association Sillons de Culture est un acteur historique du développement culturel en milieu rural qui a développé son activité sur les territoires du Montreuillois / Ternois en proposant aux communes rurales adhérentes une activité culturelle de diffusion de spectacles, conférences et rencontres. Depuis 2018, l'association s'est recentrée sur la mise en place d'une « université populaire rurale » proposant des conférences et animations culturelles. Les vingt rendez-vous organisés chaque année sont accueillis alternativement par les 21 communes adhérentes. L'association fait évoluer son offre pour diversifier les publics. Un concours de nouvelles a ainsi été initié cette année. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : - <u>ALERTE</u> : Les communes ne contribuent qu'à hauteur de 150 € chacune.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
COLLECTIF JEUNE PUBLIC	ARTS DE LA SCENE	DEPARTEMENT	8 000 €	8 000 €	5,65 %	141 500 €	Etat : 51 000€ CR Hauts-de-France : 35 000€ CD 59 : 5 000€ Autres : 9 500€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le Collectif Jeune Public Hauts-de-France réunit et fédère des structures de diffusion, des compagnies et des partenaires qui oeuvrent à la création pour le jeune public, au déploiement d'actions culturelles ainsi qu'à l'enrichissement de la réflexion par l'organisation de formations, groupes de réflexion et publications. La hausse du nombre d'adhérents et d'abonnés pour les publications souligne le dynamisme du collectif. 12 structures professionnelles du Pas-de-Calais bénéficient de cette expertise et participent de ce dynamisme créatif et de réflexion pour permettre aux compagnies et aux structures culturelles de prendre de la hauteur sur la création jeune public et pour faire réseau. De nombreuses formations et rencontres professionnelles permettent d'accompagner l'offre sur le territoire départemental autour du tout jeune public. Depuis 2023, le collectif mène une recherche-action avec ses adhérents et accompagné d'une chercheuse, pour observer la création jeune public en Hauts-de-France, via le programme Dynamique réseau de la DRAC. Cette recherche aboutit à des temps de rencontres ainsi que des actions concrètes pour les enfants et leur famille au sein des PMI, offrant des espaces de découverte pour des familles parfois éloignées de l'offre culturelle proposée. RESPECT DES CRITÈRES : Implication territoriale : le collectif travaille avec les Lucioles s'en mêlent, le Grand bain, Wimille, Béthune, le Théâtre Monsigny de Boulogne, Dire d'étoiles, les Arrosoirs (compagnie), Droit de cité, la Comédie de Béthune l'Escapade, le centre culturel Brassens, Amax production, le 9-9 bis et Culture Commune. / Impliquer des structures locales : Le collectif mobilise et rémunère des compagnies du Pas-de-Calais sur ses projets et notamment pour son projet en lien avec les PMI dans et hors le territoire départemental. / Développer des projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département : le collectif va intervenir en direct avec des compagnies du Département auprès de structures de PMI du territoire. / Soutien d'un autre co-financeur : Région et DRAC.
DYNAMO	MUSIQUE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	1,91 %	523 499 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 36 500€ CD 80 : 5 000€ MEL : 8 000€ Autres : 17 881 €	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : développement et accompagnement d'artistes des musiques actuelles à travers différentes actions : antenne des "Inouis" du Printemps de Bourges, gestion du festival Live entre les livres (LELL) depuis 2019, mise en oeuvres d'actions culturelles sur du court terme ou moyen terme (exemple : public pénitentiaire développé en 2024 dans le 59, souhait d'expérimenter dans le 62 cette année), coopération sur des sessions de formation pour artistes régionaux, production de concerts /spectacles adaptés à la diffusion hors-les-murs et jeune public (<i>Miniformat</i> de Numérobé, spectacle pour les tout-petits, 0-3 ans, qui sera créé en partenariat avec le Channel et la crèche les Frimousses à Calais). Le festival LELL, donne l'occasion aux habitants fréquentant les médiathèques de se familiariser avec les musiques actuelles. En 2025, 49 événements sont prévus pendant le festival qui se tient entre février et avril 2025 ; en comparaison, en 2024, 56 événements ont été programmés. La tarification des prestations 2025 dans le cadre du festival a augmenté afin de palier aux baisses de subventions attendues, à l'augmentation des frais. RESPECT DES CRITÈRES : Développement du festival LELL poursuivi / animation de réseau professionnel - formation / actions de diffusion des oeuvres avec implication d'artistes professionnels / continuité d'accompagnement des artistes / accompagnement dans la résidence de création <i>Miniformat</i> / implication territoriale engagée : actions auprès des habitants du 62, implication structures locales (bibliothèques notamment) / projet en direction public prioritaire du Département (petite enfance pour la création 2025 et ateliers tout-petits pour le LELL). REMARQUE : L'association poursuit le festival tout en alertant sur l'inflation des coûts de production et une augmentation des montants de défraiement et des salaires des intermittents et permanents. En effet, la croissance de la billetterie ne suffirait pas à garantir l'équilibre du projet à long terme. La subvention représentée de fait un levier essentiel pour pérenniser et amplifier l'impact de l'association, ses actions sur le territoire et ses publics.
HAUTE FIDELITE	MUSIQUE	DEPARTEMENT	5 000 €	5 000 €	1,64 %	304 725 €	Etat : 55 000€ CR Hauts-de-France : 227 900€ Départements 02-59-60 : 23 000€ Amiens : 5 000€ Autres : 52 800€	4 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le pôle Haute Fidélité compte une centaine d'adhérents de la filière des musiques actuelles et travaille au soutien et à la structuration du secteur à l'échelle régionale, à travers plusieurs axes : l'observation, la ressource, l'information et la formation, la coopération. En 2025, la réflexion sur le contrat de filière (mieux les valoriser, impliquer plus les acteurs) est en cours avec une aide spécifique de la région. Le Département sera associé à cette réflexion pour en maximiser les retombées sur le territoire. Le pôle représente un centre de ressource pour les acteurs de terrain du Département et tente de fédérer et faire se rencontrer l'ensemble des structures musicales actuelles. Pour ce faire, il s'appuie sur des structures référentes installées sur le territoire départemental (9/9bis, CAB, théâtre de Poche...) RESPECT DES CRITÈRES : Implication des structures locales / partenariat institutionnel avec la DRAC, le Conseil Régional Nord Pas-de-Calais, les 5 Départements / animation de réseau professionnel - formation / continuité d'accompagnement des artistes / implication territoriale engagée : actions auprès des habitants du 62, implication structures locales.
JEUNESSES MUSICALES DES HAUTS-DE-France	MUSIQUE	DEPARTEMENT	5 000 €	5 000 €	1,86 %	269 000 €	Etat : 31 660€ CR Hauts-de-France : 65 000€ CD du Nord : 15 000€ EPCI : 5 750€ Communes : 3 650€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Les JMF proposent des actions et des spectacles Jeune Public toute l'année sur au moins 17 communes du Pas-de-Calais (Colembert, Belle-et-Houllefort, le Touquet, St-Martin-les-Boulogne, Oignies, Desvres, Auchel, Lillers, Béthune, St-Pol-sur-Ternoise, Conchy-sur-Canche, Fruges...). Des partenariats avec des structures culturelles (9-9bis, Centre culturel Brassens...) sociales, éducatives (écoles, MECCP, intercommunalités) sont à noter. (Apport EPCI 5 750 €, communes 3650 €) RESPECT DES CRITÈRES : Projet qui rayonne sur tout le département, actions de diffusion des oeuvres avec implication d'artistes professionnels, implication territoriale engagée

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
LA CLEF DES CHANTS	MUSIQUE	DEPARTEMENT	15 000 €	15 000 €	1,82 %	825 472 €	Etat : 72 000€ CR Hauts-de-France : 500 000€ CD 59 : 23 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au projet culturel de l'association la Clef des chants qui œuvre pour la création, la promotion et la diffusion de l'art lyrique en décentralisation. L'association propose un large répertoire de formes diverses, adaptables et pluridisciplinaires au sein de lieux souvent non-dédiés. Ses "opéras minutes" sont un symbole de l'exigence d'accessibilité de la compagnie.
									RESPECT DES CRITÈRES : Implication territoriale et médiation : Masterclass et formation auprès des professeurs du conservatoire de Calais. Implication permanente en amont et en bord plateau des spectacles : sensibilisation, clés de lecture et parfois ateliers. Répétitions publiques, visites d'espaces de représentation, temps de rencontres avec les équipes artistiques, analyse musicale d'une œuvre, pratique vocale en ateliers ou création d'ateliers sur-mesure avec des artistes du répertoire. / Développement de projets en lien avec des enjeux de développement durable (dans les décors et les déplacements), une démarche inclusive (accompagnement de la création "L'homme et la femme debout" autour du handicap). / Diffusion d'œuvres lyriques : Temps forts au Château d'Hardelot sur un week-end, dans le Desvrais en mars, de nombreux "Opéra-minute" prévus. Diffusion dans le Montreuillois, la Bassin Minier, à la Barcarolle... / La structure accompagne de jeunes compagnies du territoire en co-production. Coproductions ("Avec les pieds" autour du cirque, "Les deux pêcheurs" autour de l'opérette de variété, "Club sensible" autour du théâtre lyrique documentaire sur la place des femmes à l'opéra). Trois propositions jeune public "Zic Bang" autour du théâtre d'objets, "Souffle", installation sonore, "Camping-cosmos" pour les crèches.
L'INVENTAIRE	ARTS VISUELS	DEPARTEMENT	4 000 €	4 000 €	2,52 %	158 840 €	Etat : 9 030€ CR Hauts-de-France : 18 000€ CD 59 : 12 000€ Hellemmes :12 530€ P/C : 800 € Autres : 78050€	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'inventaire développe autour de sa collection de plus de 1 500 œuvres un service de prêt d'œuvres d'art mais aussi des expositions thématiques ou monographiques, des ateliers de pratique artistique, des actions éducatives et des rencontres avec les artistes. La force de l'inventaire réside dans sa capacité à construire un accompagnement sur mesure permettant aux partenaires de proposer au sein de leur structure un projet artistique complet. En 2024, l'inventaire a assuré une présence artistique sur le territoire à travers la diffusion de 100 œuvres dans 11 établissements (1 lycée technologique et 10 collèges). L'action de L'inventaire a bénéficié à 4 260 collégiens. Les expositions restent le point de départ de projets d'éducation artistique et culturelle innovants à l'instar de celui mené au collège de Saint-Etienne-au-Mont où la chorégraphe Sabine Anciant à proposer un atelier de danse en lien avec les œuvres. Des nouveaux partenariats ont été mis en place avec la cité des électriciens et L'envol.
									RESPECT DES CRITÈRES : Ancrage territorial, actions de médiation et de pratiques artistiques en direction des publics cibles.
TIRE LAINE	ARTS VISUELS	DEPARTEMENT	5 000 €	10 000 €	1,52 %	659 145 €	Etat : 18 000€ CR Hauts-de-France : 50 000€ CD 59 : 15 000€ Lille : 63 000 € Roubaix : 3 500€ Autres : 10 000€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au programme d'activités de la compagnie du Tire-Laine, compagnie du champ des musiques du monde, du spectacle vivant et des cultures urbaines. La compagnie poursuivra le travail de diffusion de son répertoire et notamment de ces quatre dernières créations <i>La Révolutionnaire Oubliée</i> , <i>L'Incrovable Histoire de Lydérie et Phinaert</i> , <i>La Patchiv des Tire-Laine</i> , <i>La Fuite de Shéhérazade</i> , de ses bals populaires et d'un ciné-concert. La compagnie axera sont travail d'action culturelle autour du Pays d'Opale et de la cité éducative de Lens.
									RESPECT DES CRITÈRES : Implication territoriale et travail auprès des publics : ateliers de musique et rencontres avec les habitants en amont du festival proposé dans le Pays d'Opale. 16 ateliers d'expressions corporelle et musicale pour les tout-petits avec la cité éducative de Lens, 4 interventions par classe, 9 écoles engagées, 14 classes impliquées. / Diffusion : 11 représentations prévues à ce jour sur le Pas-de-Calais. Création d'un festival itinérant sur le Pays d'Opale. Un bal participatif à la cité éducative de Lens. Des Ciné-concerts autour des archives vidéo du territoire de la CA2BM, en partenariat avec la CA2BM et Archipop.

28 demandes 156 200 €

SOUS PROGRAMME	BP 2025	BP 2025 + virements	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
311B02						
65748/93311 (Droit privé)	1 344 000 €	1 229 350 €	191 800 €	135 500 €	56 300 €	95%
657358 / 93311 (EPCI)	60 000 €	31 000 €	31 000 €	23 000 €	8 000 €	74%
657348 / 93311 (Communes)	180 000 €	157 000 €	43 400 €	15 000 €	28 400 €	82%
(établissements publics locaux)	0 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	0 €	100%
657381/93311				196 500 €		

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
CHEZ OIM FEST RENCONTRES CULTURELLES DE PROXIMITES	MUSIQUE	ARRAGEOIS	5 500 €	5 500 €	22,45 %	24 500 €	Etat : 3 000 € CR Hauts-de-France : 3 500€ Osartis-Marquion : 3 500€ Noyelles-sous-Bellone : 150€	5 500 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : L'association Chez Oim Fest reconduit son festival de musiques actuelles implanté dans la frange rurale de l'arrageois (Noyelles-sous-Bellonne). L'objectif de l'association reste inchangé : partager des découvertes musicales et favoriser les rencontres entre habitants. La programmation confiée à l'association Vailloline est dédiée aux artistes émergents. Son éclectisme et sa qualité attirent un public nombreux (260 personnes en 2024), également séduit par l'originalité du site (ancienne ferme) et la convivialité de la manifestation. L'association développe ses actions de sensibilisation à la musique à l'année auprès des publics scolaires (écoles de Corbehem et Noyelles-sous-Bellonne), du champ social (l'épices riz solidaire de Vitry-en-Artois), et des musiciens amateurs (école intercommunale de musique d'Osartis-Marquion). Les 2 randos live qui complètent les 2 jours de festival sont devenues des rendez-vous incontournables et gratuits. Un effort important est réalisé pour tendre vers un festival « zéro déchet ». L'association en partenariat avec Radio Scarpe Sensée et l'épices riz solidaire organisera en août un concert d'HK sous la forme d'un bal paysan à Vitry-en-Artois. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Programmation professionnelle concentrée sur 2 jours, festival implanté dans une commune de 900 habitants, tarification solidaire (Tikésou), mutualisation équipement et matériel avec l'association l'épopée, démarche zéro déchet, médiation.
DI DOU DA	MUSIQUE	ARRAGEOIS	9 000 €	9 000 €	4,77 %	188 500 €	CR Hauts-de-France : 45 000€ Arras : 35 000€ CUA : 25 000€	9 000 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : L'association Di Dou Da est tournée vers la promotion de la chanson francophone (Di Dou Da Arras festival et Di Dou Da Appart) et de la pratique du chant amateur (cours hebdomadaires de chant). L'année 2025 sera marquée par la reprise de la comédie musicale Au zink de la zik pour célébrer les 30 ans de l'association et par une édition étoffée du festival (4 concerts payants et 8 gratuits en 2025 contre 1 payant et 11 gratuits en 2024) pour sa 25ème édition. Depuis 2024, de nouveaux partenariats sont établis avec France Terre d'Asile et la maison de l'emploi permettant aux bénéficiaires de découvrir les différents aspects du montage d'un festival. Guillaume DeFrance a fait connaître son souhait de quitter la présidence de l'association et espère que le renouvellement du conseil d'administration poursuive le travail de diversification des esthétiques et le rajeunissement des publics. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Programmation : 80 000 € de budget artistique, 4 concerts payants et 8 gratuits. Enjeux départementaux : démarche inclusive.
ROCK IN BOURLON	MUSIQUE	ARRAGEOIS	7 000 €	12 000 €	3,81 %	315 228 €	Bourlon : 3 000€ Osartis : 4 000€ CNM : 27 000€	7 000 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : Le festival Rock in Bourlon tire désormais profit d'un format et d'un modèle économique stabilisés qui respectent l'esprit village et do it yourself chers à l'association. Les trois jours de festival sont maintenus sur la place du village qui accueillent les 2 scènes dédiées aux musiques rock et métal. La tarification de la billetterie repose sur un prix libre avec un montant minimum. L'édition 2024 avec ses 5 600 personnes et un camping complet bat de nouveau des records de fréquentation et permet de dégager un excédent budgétaire. L'association peut ainsi avoir recours à une chargée d'administration intermittente, renouveler son parc de matériel et maintenir une programmation attractive. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Programmation professionnelle concentrée sur 3 jours, festival implanté dans un village de 1 150 habitants, travail avec les producteurs locaux.
RENCONTRES MUSICALES EN ARTOIS	MUSIQUE	ARTOIS	5 000 €	6 000 €	9,23 %	65 000 €	CR Hauts-de-France : 18 000€ CABBALR : 21 000€ Béthune : 1 000€	4 000 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : Aide au fonctionnement de l'association pour l'organisation de son festival d'automne de musique classique dans le cadre des Rencontres Musicales en Artois. Sa volonté est d'aller vers les publics peu ou non initiés sur le territoire de la CABBALR et notamment la frange rurale. Des partenariats permettant la mise en place d'actions culturelles se sont développés avec le conservatoire de musique de Béthune, l'école de musique de Lillers, quelques lycées et collèges du territoire qui visent à toucher de nouveaux publics et plus particulièrement le jeune public. L'association s'appuie aussi sur les acteurs locaux comme l'ensemble de musique Hémolia pour travailler sa programmation artistique. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Implantation sur le territoire / Programmation qualitative / Développement du festival sur la frange rurale // Partenariats avec les acteurs du territoire / Actions culturelles en direction du jeune public.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	MUSIQUE	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	19,92 %	50 200 €	Aucun	8 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : la salle de spectacles et des congrès l'Embarcadere a ouvert ses portes en 2024 à Boulogne- sur-Mer. Le lieu propose une programmation tant musicale que chorégraphique. Aussi, l'agglomération du Boulonnais a choisi de recentrer le festival du "Printemps de la Danse" sur une programmation tout public. Trois sites accueilleront les festivités en 2025 : Boulogne-sur-mer, Outreau, Wimereux. Attentive à la qualité de sa programmation, l' EPCI offre toutefois une vraie ouverture culturelle à ses habitants avec itinérante, parfois en extérieur et la gratuité des spectacles. RESPECT DES CRITERES : Accessibilité : gratuité totale du festival / Ambition artistique : compagnies professionnelles mais reste à vérifier la part laissée à l'émergence (5 spectacles) / Respect de la législation : Oui (le festival relève par ailleurs d'un EPCI) / Durée - diversité : Durée minimale respectée (4 jours) et 5 spectacles annoncés / Enjeux départementaux : travail de base sur la question du développement durable.
	FESTIVAL DE LA COTE D'OPALE	BOULONNAIS	17 000 €	17 000 €	1,70 %	997 094 €	CR Hauts-de-France : 199 052 € CAB : 151 659 € Boulogne-sur-Mer : 45 498 € CNM : 9 367 € Crédit Mutuel : 4 167 € SACEM : 3 000 €	17 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le festival de la Côte d'Opale (du 10 au 13 juillet) propose une programmation très grand public d'artistes francophones, (en 2025 Ben Mazué, Barbara Pravy, Tiakola ...) qui veut s'adresser à un public large (jeunes / adultes notamment les actions en direction des établissements scolaires du territoire. Les élèves de 4 collèges du Boulonnais - Angellier (Ben Mazué) et Langevin (Gims) de Boulogne-sur-Mer, Moulin de Le Portel avec sa classe CHAM (Barbara Pravy) et Camus de Outreau (Tiakola)- sont amenés à travailler et interpréter et enregistrer des morceaux des artistes invités dans le cadre du CFO, guidés par leurs enseignants et sous la direction de l'artiste. Ce travail sera valorisé lors du festival par la diffusion de captations des élèves. RESPECT DES CRITERES : Accessibilité : prix abordables (32 € moins de 25 ans, 43 € à la journée, pass culture...) Pass duo pour deux spectacles / Ambition artistique : artistes grand public /3. Respect de la législation : Oui / Durée - diversité : Durée minimale respectée / Développement durable : oui engagement dans une démarche de développement durable.
INTRAMUROCK	MUSIQUE	BOULONNAIS	10 000 €	10 000 €	9,53 %	104 979 €	Etat : 10 000€ CR Hauts-de-France : 25 000€ CAB : 17 500€ Boulogne-sur-Mer : 15 900€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Intramurock accompagne la promotion des musiques actuelles sur le territoire du boulonnais à travers plusieurs actions : l'accompagnement de jeunes groupes vers de 1eres scènes lors du festival intramurock ; la transmission à travers les ateliers réguliers au sein du centre social de Saint-Martin-Boulogne (chant, guitare, percussions...), et l'organisation de temps forts (festival intramurock, piano on the dock) avec un objectif fort d'accessibilité (gratuité ou tarif bas). Par ailleurs, depuis 2019, l'association mène diverses actions avec plusieurs groupes d'habitants dans le cadre des dispositifs politique de la ville "Je me la raconte", en collaboration avec les maisons de quartier (notamment Saint-Martin-Boulogne). 2025 signera les 25 ans du festival. RESPECT DES CRITERES : Accessibilité : tarifs bas, invitations partenaires sociaux / Ambition artistique : soutenir la scène locale et l'émergence / Respect de la législation : Oui / Durée - diversité : Durée minimale respectée / Développement durable : oui
	REGIE L'EMBARCADERE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS	BOULONNAIS	15 000 €	15 000 €	5,68 %	264 000 €	CR Hauts-de-France : 65 000€ CAB : 99 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : "Le Poulpaophone" fêtera en 2025 sa 20ème édition. La ligne directrice restera la même : faire découvrir les musiques actuelles, quelques artistes qui ont marqué les éditions précédentes seront invités pour l'occasion des 25 ans, mais la programmation fera la part belle aux découvertes. Le village accueillera une exposition rétrospective des éditions précédentes. L'Embarcadere s'inscrit dans les réseaux et partenariats qui étaient auparavant portés par la CAB : Haute fidélité, le réseau danse animé par l'Opéra de Lille et le Gymnase CDC de Roubaix et il a aussi pour mission de nouer des partenariats sur le territoire avec les autres structures culturelles comme le Conservatoire du Boulonnais et le programme enfance de l'Art, mais aussi Nausicaa, Megarama, Hélicéa et les programmes Enfance de l'art (action culturelle) et Poulpa + (accompagnement des musiciens amateurs en musiques actuelles) de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Il accueille également les backstages du festival de la Côte d'Opale et participe à sa programmation. Ouvert depuis 6 mois, l'Embarcadere a accueilli un week end de portes ouvertes plébiscité par le public, le Poulpaophone 2024, et une programmation riche largement supérieure aux prévisions. Après ce démarrage intense, il est temps de mettre en place le projet artistique et culturel de la petite salle dont le Poulpaophone est la vitrine. RESPECT DES CRITERES : Accessibilité : 25 € la soirée, 28 € sur place et 40 € le pass deux jours / Ambition artistique : Artistes confirmés à ce jour : Kompromat (FR électro), Jean (FR urbain), Maddystreet (FR urbain), Tankus the hendge (UK jazz rock), Bada (FR jazz électro), Omar Ek (Lille, électro oriental), Miki (FR pop), kandi rhu (Lille / boulogne rock) ; artistes pressentis pour compléter la programmation : Inspector cluzo, chinese man, Generio, Jyeuhair... + une master class avec Inspector cluzo sur le do it your self + une programmation de DJ sets locaux dans le foyer de l'Embarcadere / Respect de la législation : Oui / Durée - diversité : Durée minimale respectée (2 jours) et de nombreux spectacles annoncés / Enjeux départementaux : travail sur la question du développement durable (appels d'offres notamment catering, food trucks et bar, ecocupons non siglés, fontaines à eau et gourdes, tri et brigade verte...)

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
LES ESTIVALES LYRIQUES DE WISSANT	MUSIQUE	BOULONNAIS	3 000 €	3 000 €	11,83 %	25 350 €	Wissant : 5 000€ Tardighen : 250€	3 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien au festival des arts lyriques de la ville de Wissant pour l'organisation de concerts et d'une masterclass. Le festival se tient début août 2025 en l'église de Wissant et à la salle des fêtes. Il accueille habituellement environ 520 spectateurs. Des ateliers de découverte des instruments et de la musique pour les enfants ainsi qu'une Masterclass de chant viennent ponctuer le festival. Cette 8ème édition vise à stabiliser l'organisation de la nouvelle équipe de bénévoles mise en place en 2024. RESPECT DES CRITÈRES : Festival sur trois jours, une masterclass, subventions de deux communes.
	MUSIQUE	BOULONNAIS	8 000 €	8 000 €	5,29 %	151 210 €	CR Hauts-de-France : 15 000 € CAB : 2 500 € Commune : 30 000 € SACEM : 3 000€ Méénat : 52 000 €	8 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le Jazz Opale festival est organisé par l'établissement public de la ville Neufchâteau-Hardelot et Anne Ducros en assure la direction artistique. L'objectif est de proposer une programmation pure jazz d'envergure nationale et internationale. La manifestation s'inscrit dans une dynamique de développement touristique et d'attractivité territoriale, avec la volonté de toucher les résidents saisonniers, habitants à l'année et les touristes du territoire. Des temps de médiation sont organisés sous la forme de master class (à destination de la chorale Allegria), de conférences (lecture à la médiathèque) et des séances ciné orchestre (partenariat avec le cinéma). En complément, des concerts en déambulation sont prévus à l'école primaire et à l'EHPAD. RESPECT DES CRITÈRES : 16 concerts, dont 9 gratuits, actions de médiation, partenariats locaux.
CHICKASAW	MUSIQUE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	10 000 €	15 000 €	10,93 %	137 250 €	Etat : 17 000€ CR Hauts-de-France : 10 000€ CA2BM : 10 000€ Neuville-sous-Montreuil : 1 000€ Autres : 1 500€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Chickasaw organise la 17ème édition du festival Blues'in août qui met à l'honneur la musique noire américaine. Autour des 2 jours de festival accueilli dans la cour de la Chartreuse de Neuville, un festival off est organisé en amont dans 9 communes du Montreuillois (Montcavrei, Hesdin, La Palette à Longvilliers, au Grand Bain à La Madeleine-sous-Montreuil, Etaples, Berck sur Mer, Stella Plage, Concorde Neufchâteau-Hardelot, la Cave de Montreuil-sur-Mer). 2 repas concerts, Blues in times, ont lieu en complément à Rang-du-Fliers et Gouy-Saint-André. La programmation qualitative associée à une politique tarifaire accessible permet au festival de faire le plein chaque année. Des actions culturelles sont menées avec une attention particulière pour les publics éloignés des offres culturelles. RESPECT DES CRITÈRES : Budget artistique : 29 000 € / 2 jours de festival à la Chartreuse de Neuville + 9 concerts sur le festival off politique tarifaire préférentielle : 28 €/jour; 42 € le pass festival, moins 50% pour les moins de 18 ans et les habitants du Montreuillois / actions culturelles à destination de l'association Sos village à Calais / engagé dans une démarche éco-responsable (catering local, covoiturage encouragé)
	MUSIQUE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	20 000 €	30 000 €	13,31 %	225 360 €	Etat : 5 000€ CR Hauts-de-France : 25 000€ CA2BM : 44 000€ CC 7 Vallées : 3 000€ Le Touquet : 35 000€ Autres : 6 000 €	20 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Sous la direction artistique de Takénot Némoto, 20ème Festival Musica Nigella "Voix/voix" du 16 mai au 8 juin – Une saison musicale dans divers lieux – Un enregistrement - Une nouvelle production scénique – Un RDV automnal en novembre - Un projet de lecture à voix haute "du sens au son" à destination des élèves des établissements scolaires du territoire et d'adultes amateurs. RESPECT DES CRITÈRES : Accessibilité / ambition artistique : 24 concerts/spectacle d'artistes professionnels au profil pointu sur des esthétiques variées, avec une attention réelle portée aux jeunes talents / implication territoriale : projet de lecture à voix haute auprès des scolaires, actions pédagogiques, diffusion dans 14 communes, partenariats avec le Choeur Diapason, Les Malins Plaisirs, Les Amis de l'Orgue du Touquet-Paris-Plage... mais aussi au-delà du territoire comme Les Lunaisiens, le Centre Culturel de l'Entente Cordiale - Château d'Hardelot, ArtémOïse, La Barcarolle etc; soutien CA2BM, CC 7 Vallées, Le Touquet et Région / durée : 1 mois du 16 mai au 8 juin / prise en compte d'enjeux de responsabilité sociale et environnementale : peu (covoiturage). ALERTE : Programme artistique qualitatif qui s'est progressivement ouvert à l'action culturelle territoriale avec succès. Modèle économique reposant sur le concours des collectivités (88% du réalisé, 80% du prévisionnel) ressources de billetterie qui demeurent faibles (environ 20 000 € soit 11,5%)
ROCK EN STOCK OPALE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	50 000 €	50 000 €	18,05 %	277 000 €	CR Hauts-de-France : 50 000€ CA2BM : 45 000€	50 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : 25ème édition du festival Rock en stock, les 26 et 27 juillet 2025 sur le port départemental d'Etaples-sur-Mer, festival off Monte le son en itinérance sur la CA2BM, tremplin jeunes musiciens et freerider fest. RESPECT DES CRITÈRES : Accessibilité / ambition artistique : 10 artistes professionnels programmés issus de divers univers artistiques / implication territoriale : festival off monte le son sur 7 communes rurales, tremplin groupes émergents, partenariat avec Le grand bain et la palette, rayonnement supra communal, soutien CA2BM et Région / durée : 2 jours les 26 et 27 juillet / prise en compte d'enjeux de responsabilité sociale et environnementale : actions ciblées et programmation raisonnée.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
COMMUNE DU TOUQUET PARIS PLAGE	MUSIQUE	MONTREUILLOIS / TERNOIS	40 000 €	50 000 €	19,46 %	257 000 €	Etat : 5 000 € CR Hauts-de-France : 55 000€ Le Touquet-Paris-Plage : 52 000€ Mécénat : 45 000€	30 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le festival les Pianos Folies est organisé tous les ans sur la commune du Touquet. L'objectif initial était de faire découvrir à la fois les grands pianistes internationaux et les jeunes talents issus des conservatoires, dans une dynamique de développement touristique au lancement de la saison d'été puisqu'il se tenait en juin. En 2025, le festival se tiendra du 15 au 21 août avec une mise à l'honneur de la Hongrie, et malgré les dates durant la période estivale, il est indiqué que des actions avec les conservatoires du territoire seront déployées. Par ailleurs, désormais, une partie de la programmation est proposée à l'extérieur et est gratuite. Le festival décentralise encore quelques unes de ces dates sur le territoire du Montreuillois. Au delà du caractère événementiel de la manifestation, on remarque une volonté d'être plus accessible avec notamment des actions vers le Jeune public. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Accessibilité : gratuité et prix abordables / Ambition artistique : pianistes reconnue internationale et master class avec des conservatoires / Respect de la législation : Oui (le festival relève par ailleurs d'une commune) / Durée - diversité : Durée minimale respectée / Développement durable : oui.

14 demandes

TOTAL	196 500 €
Privé	135 500 €
Intercro	23 000 €
Communes	15 000 €
(établissements publics locaux) 657381/93311	23 000 €

SOUS PROGRAMME 311/03	BP 2025	BP 2025 + virements	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93311 (droit privé)	673 500 €	673 500 €	372 000 €	252 000 €	120 000 €	82%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BUDGET PREVISIONNEL 2025	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
PLAN SEQUENCE	CINEMA	ARRAGEOIS / DEPARTEMENT	120 000	120 000	11,68 %	1 027 790 €	Etat : 105 000 € CR Hauts-de-France : 250 000 € Arras/Douai : 135 000 € EPCI : 75 000 €	113 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Plan Séquence mène un programme de diffusion et d'éducation aux images en partenariat avec les salles de cinéma du Nord et du Pas-de-Calais. L'Arras film festival est l'évènement phare porté par l'association qui chaque année pendant 10 jours présente des cinématographies européennes (87% des films) avec une prédilection pour les pays d'Europe de l'Est et du Nord. Le festival a pelinement renoué avec le succès public (48 300 entrées, soit une augmentation de 6% par rapport à 2022) et l'affluence des professionnels (535). La fréquentation des publics scolaires reste très forte (8 920 élèves accueillis, 22 collèges du département). Rappelons également que le festival est partenaire de Collège au cinéma. La subvention comprend la dotation pour le prix du public de l'Arras Film Festival. RESPECT DES CRITÈRES : Diffusion de la création contemporaine, notamment régionale et classée art-et-essai, développement des publics, actions de sensibilisation et d'éducation à l'image pour le jeune public et les collégiens. REMARQUE : Après deux années de déficit, le budget de 2025 est de nouveau à l'équilibre.
CINELIGUE Hauts de France	CINEMA	DEPARTEMENT	70 000	76 000	9,05 %	839 895 €	Etat : 70 000 € CR Hauts-de-France : 150 000 € CD 59 : 76 000 € Lille : 6 000 € Lomme : 6 000 € Autres : 36 000 € Mécénat : 21 390 €	63 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Cinéligue est un réseau de cinéma itinérant régional qui assure une irrigation culturelle des territoires ruraux et périurbains grâce à ses 36 points de circuits situés sur le Département et la mise en œuvre d'actions d'éducation aux images. Timothée Donay a pris la direction de l'association en 2024. Son nouveau projet positionne Cinéligue comme un acteur culturel et non un simple prestataire de service. Pour ce faire, l'accent est mis sur la qualification des séances, la multiplication des ateliers d'éducation aux images et une attention particulière aux publics issus du champ social et/ou en incapacité de se déplacer (festival des cannes dans les EHPAD, séances dans les centres médicalisés, partenariat avec les Restos du cœur...). La santé financière de l'association toujours fragile pousse la direction à diversifier ses financements en allant chercher du côté des fondations privées et du mécénat. Malgré un contexte global difficile, Cinéligue poursuit son travail de mutation qu'elle opère en s'appuyant sur un nouveau conseil d'administration, une équipe soudée et des villes partenaires fidèles et impliquées. RESPECT DES CRITÈRES : Irrigation culturelle des territoires, diffusion de la création contemporaine, notamment régionale et classée art-et-essai, développement des publics, actions de sensibilisation et d'éducation à l'image pour le jeune public et les collégiens. REMARQUE : 1 à 2 postes menacés par la baisse des financements publics.
DE LA SUITE DANS LES IMAGES	CINEMA	DEPARTEMENT	85 000	87 250	18,08 %	482 500 €	Etat : 112 000 € CR Hauts-de-France : 160 000 € CD 59 : 19 500 €	76 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : De la suite dans les images est un réseau de salle de proximité. L'association a également un rôle de veille (organisation de journées professionnelles, conseil et accompagnement des personnels de l'exploitation cinématographique, etc.) et de proposition d'actions pour les salles de cinéma (soutien à la diffusion du cinéma Art et Essai et de la création régionale avec la circulation de copies, relais des soutiens nationaux, appui aux politiques d'animation locales, passerelles avec les festivals, production des avant-programmes « Flux »), et le développement de la sensibilisation aux images (développement de dispositifs scolaires, formation des relais éducatifs, conception d'outils de médiation et de ressources pédagogiques, ingénierie de projet). La coordination cinéma du dispositif collège au cinéma est assurée depuis 2019 par l'association en binôme avec le cinéma les Etoiles de Bruay-la-Buissière. RESPECT DES CRITÈRES : Irrigation culturelle des territoires, diffusion de la création contemporaine, notamment régionale et classée art-et-essai, actions de sensibilisation et d'éducation à l'image pour le jeune public et les collégiens. REMARQUE : En prévision d'une baisse des financements publics, le poste de responsable administratif est supprimé.
TOTAL								252 000 €	

SOUS PROGRAMME 312F05	BP 2025	BP 2025 + virements	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93312	86 800 €	86 800 €	86 800 €	86 800 €	-	100%

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
AGENCE URBANISME DEVELOPPEMENT PATRIMOINE PAYS DE ST OMER	PATRIMOINE	AUDOMAROIS	3 500 €	3 500 €	38,89 %	9 000 €	EPCI : 5 140€	2 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le Pays d'art et d'histoire fait partie de l'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer. Le service éducatif valorise le patrimoine local auprès des scolaires et tout particulièrement des collèges. Il propose des médiations participatives et des supports qualitatifs, son action dynamise le patrimoine du territoire. La maison du patrimoine, centre d'interprétation au cœur de Saint-Omer a ouvert ses portes fin 2024, le PAH par ses actions en favorise l'accessibilité à tous. RESPECT DES CRITÈRES : Projet identification-préservation-valorisation du patrimoine / action sur le département, territoire de l'Audomarois / attention aux publics cibles : collégiens / complémentarité avec les actions du Département (valorisation d'édifices restaurés avec l'accompagnement du Département).
COMITE D'HISTOIRE DU HAUT PAYS	PATRIMOINE	AUDOMAROIS	18 000 €	18 000 €	21 %	87 650 €	CAPSO.CCHPM, CCPL : 33 000 € Lumbres : 1 000 €	17 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : Le CHHP est un acteur incontournable et dynamique sur l'ouest du Pas-de-Calais. Ses actions à destination du public sont diversifiées, qualitatives et ont un impact indéniable sur le tissu culturel local (interventions dans 207 communes locales). L'association cible également largement le public des collégiens, plus de 500 élèves ont été sensibilisés en 2024, 2025 sera la première année d'ouverture du Moulin Manessier de Fauquembergues, dont l'animation est confiée au CHHP par la CAPSO. Conformément à la convention 2024-2026, le CHHP enrichit la connaissance du patrimoine (inventaire de 69 communes), mène des actions de valorisation en milieu rural (signalétique, co-construction de jeux de piste, éditions, expositions, visites, etc). RESPECT DES CRITÈRES : Projet identification-préservation-valorisation du patrimoine / action sur le département, ouest du département / attention aux publics cibles : collégiens / complémentarité avec les actions du Département (valorisation d'édifices restaurés avec l'accompagnement du Département) / contribue au dynamisme - attractivité du territoire.
FEDERATION REGIONALE POUR LA CULTURE ET LE PATRIMOINE MARITIMES	PATRIMOINE	CALAIS	15 000 €	30 000 €	29,58 %	101 419 €	Etat : 2 500 € CR Hauts-de-France : 33 900 € Calais Terre et Mer : 3 000 € FDVA : 3 000 €	9 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association recense, coordonne, encourage les initiatives des personnes physiques et morales, dans l'étude et la promotion du patrimoine culturel maritime et fluvial de la région et réalise des actions en faveur de la préservation de ce patrimoine. La FRCPM est bien implantée localement sur le Boulonnais et le Calais mais a peu d'écho avec la politique patrimoniale départementale. Les publics cibles sont peu associés aux projets menés. La FRCPM a diminué l'amplitude de ses actions en 2024, du fait d'un budget en baisse, et n'a pas pris en compte les sollicitations techniques du Département : inventaire des collections et transmission au service, circulation des expositions auprès des publics cibles, peu d'actions en matière de restauration du patrimoine maritime. RESPECT DES CRITÈRES : Projet identification-préservation-valorisation du patrimoine / action Calaisis-Boulonnais / peu de complémentarité avec les actions de restauration-valorisation engagées par le Département / pas de projets destinés aux publics cibles.
ASSOCIATION ABBAYE DE BELVAL	PATRIMOINE	TERNOIS	6 000 €	6 000 €	33,15 %	18 100 €	Ternois Com : 1 000 € Troisvaux : 500 €	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Abbaye de Belval a proposé une programmation culturelle variée et soucieuse de s'adresser à tous les publics. Pour 2025, l'association implique le territoire et ses habitants. Elle souhaite poursuivre et intensifier son développement culturel. Toutefois, elle connaît des problèmes financiers qui ont des répercussions sur les effectifs. RESPECT DES CRITÈRES : Projet valorisation du patrimoine / action sur le département, Ternois. REMARQUE : La directrice a quitté la structure en 2024, n'a pas été et ne sera pas remplacée, l'actuelle Présidente assumant par défaut cette fonction de direction. L'association enregistre un déficit de 100 000 € en 2024 et sous-traite de nombreux supports de médiation à des prestataires extérieurs (visites insolites, communication).

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
ARCHIPOP	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	2 000 €	5 000 €	1,52 %	328 050 €	Etat : 79 000€ CR Hauts-de-France : 65 000€ Conseil départemental Aisne : 4 000 € EPC/Communes : 80 000€ Autres : 17 900€	1 500 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : Pour 2025, l'association souhaite s'ancrer sur le territoire et mener des projets au long terme. Elle peine à trouver des partenariats solides et les actions sont disjointes, de ce fait le programme culturel de l'association manque parfois de lisibilité. Malgré ce constat, Archipop conserve un fonds audiovisuel d'une grande ampleur et reflétant le patrimoine et la mémoire du Pas-de-Calais. Elle s'adresse à des publics variés et propose notamment des projets en EHPAD. Parmi les nouvelles collaborations en 2025, un partenariat avec les Archives départementales, une collecte envisagée à la Cité des électriciens de Bruay-la-Buissière et l'acquisition d'un nouvel outil permettant la découverte du fonds en itinérance (1ère étape prévue à Boulogne-sur-Mer). Archipop souhaite implanter le siège de son association sur le Pas-de-Calais, territoire où ses projets sont les plus nombreux. Il est proposé de poursuivre le soutien à cette structure et de faire le lien entre le fonds audiovisuel de l'association et les sites départementaux à valoriser. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Publics cibles impliqués (personnes âgées EHPAD, seniors) et principe d'aller vers les publics, valorisation d'un fonds audiovisuel relatif au Département : identification-préservation-valorisation du patrimoine , actions de l'association nombreuses sur le Pas-de-Calais et en ruralité. <u>REMARQUE</u> : Léger déficit en 2024 (10 000€), complexité à pérenniser les soutiens et donc à mener des projets au long cours.
MUSENOR, ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DES MUSEES DES HAUTS DE FRANCE	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	3 000 €	5 000 €	1,75 %	286 000 €	Etat : 69 500€ CR Hauts-de-France : 140 000€ CD 59/02/60/80 : 13 000€ Roubaix : 5 400€ Autres : 53 100€	2 000 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : L'association Musenor réunit plus de 100 professionnels issus de 90 musées des Hauts-de-France dont 17 musées se situent sur le Pas-de-Calais. Elle a pour objectif de fédérer et accompagner les professionnels des musées à travers des actions collectives afin de promouvoir le patrimoine des Hauts-de-France. Musenor permet l'entraide, l'enrichissement des pratiques et l'émergence de projets collectifs. L'association joue un rôle moteur dans le dynamisme des musées du Département, elle permet également une montée en qualité de ces derniers et une visibilité globale –notamment numérique- favorisant l'accès de tous à la culture. Le projet 2025 de l'association s'inscrit dans une dynamique de préservation et de valorisation du patrimoine. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Projet identification-préservation-valorisation du patrimoine / action sur le Département / attractivité - dynamisme du patrimoine.
BEFFROIS DU PATRIMOINE MONDIAL	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	2 000 €	2 000 €	2,23 %	89 710 €	Etat : 8 000€ CR Hauts-de-France : 8 000€ CD 59 / 80 : 6 000€ Gravelines : 1 500€	1 500 €	<u>OBJET DE LA DEMANDE</u> : L'association centrée à l'origine sur la question de gestion des biens gagne aujourd'hui en lisibilité. Les actions de communication se multiplient et les supports destinés au grand public se concrétisent. En parallèle, l'association mène un travail de fond pour mobiliser sur la question de la gestion du bien et de sa protection. Dans ce cadre, le Département est associé sur la question des objets mobiliers. En bref, l'association contribue à une meilleure connaissance des sites, à leur mise en réseau et à une valorisation des beffrois auprès de tous les publics. Le maintien du soutien départemental se justifie au regard de la subvention demandée et des actions déployées par l'association. 6 beffrois du Pas-de-Calais sont inscrits à la liste du patrimoine mondial et nécessitent la plus grande attention. <u>RESPECT DES CRITÈRES</u> : Projet identification-préservation-valorisation du patrimoine / action sur le Département, biens inscrits au Patrimoine mondial / complémentarité avec les actions du Département (mission de valorisation et préservation du patrimoine mobilier et bâti du Département).

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
ÉGLISES OUVERTES France	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	8 000 €	8 000 €	3,54	226 130 €	CR Hauts-de-France : 12 000€ CD 59 : 5 000€ CD de l'Orne : 2 000€ CD Haute-Marne : 2 000€ Arras : 4 000€ Autres : 20 000€ Mécénat : 48 500€	5 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association Eglise Ouverte France compte aujourd'hui 153 membres (70 sur le Pas-de-Calais). C'est un large réseau de mise en valeur du patrimoine religieux au moyen d'un réseau et d'outils de médiation et de communication. Ainsi elle cible chaque année près de 90 000 personnes via leurs nombreuses actions. Son rayonnement est reconnu nationalement et relayé par la Fondation du Patrimoine, la Fondation Patrimoine Environnement et la Sauvegarde de l'Art français. La valorisation de ce patrimoine entre en complémentarité de la politique de restauration du Département, le patrimoine religieux géré par les communes constitue le premier patrimoine de proximité à préserver. Près de 90% des dossiers patrimoniaux du Département concernent cette typologie d'édifices. Leur entretien et leur valorisation est indispensable pour les communes du Pas-de-Calais. RESPECT DES CRITÈRES : Projet identification-préservation-valorisation du patrimoine / action sur le Département, plus de 60 sites concernés / complémentarité avec les actions du Département (valorisation d'édifices restaurés avec l'accompagnement du Département)/ Contribue au dynamisme-attractivité notamment en milieu rural. REMARQUE : CPOM 2023-2025 (base 10 000 € / an). Association ayant déjà fait l'objet d'une baisse en 2024.
ASSOCIATION ESPACES FORTIFIES des Hauts de France	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	3 000 €	3 000 €	4,30 %	69 770 €	CR Hauts-de-France : 20 650€ CD 59/80 : 21 000€ Communes/23 cotisations : 26 120€ FDVA : 2 000 €	1 300 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'association des Espaces fortifiés Hauts-de-France anime et valorise le patrimoine fortifié. Elle réunit 23 sites membres dont 6 sur le Pas-de-Calais. Elle anime donc un réseau et propose une identité commune et des outils transversaux. En parallèle, de nombreuses actions ludiques, festives et pédagogiques dynamisent les sites. L'association s'intègre dans une volonté de rendre le patrimoine fortifié plus visible, accessible et d'enrichir l'offre touristique et culturelle de la région. RESPECT DES CRITÈRES : Projet identification-préservation-valorisation du patrimoine / action sur le Département, 1/4 des sites / attention aux publics cibles : collégiens-publics empêchés / complémentarité avec les actions du Département (valorisation de sites restaurés avec l'accompagnement du Département) REMARQUE : Adaptation à l'enveloppe budgétaire.
FONDATION DU PATRIMOINE NORD/PAS-DE-CALAIS	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	40 000 €	40 000 €	11,37 %	351 900 €	CD 59/62/Aisne/80 : 12 000€ Villes : 18 100€	36 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : L'année 2025 a débuté avec une commission d'attribution de labels à laquelle 18 dossiers du Département ont été proposés. Cette démarche est complémentaire de l'action menée par le Département en faveur de la restauration du patrimoine et contribue ainsi à la préservation du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais notamment en milieu rural. Pour 2025, la Fondation du patrimoine animera un temps fort lors de l'exposition « Patrimoine en mouvement » présentée à la Maison du Port départemental d'Étaples. La Fondation contribuera également aux futurs Carnets du patrimoine et s'associera au Département à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2025. La Fondation du patrimoine est un partenaire essentiel du Département en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine, la CPOM 2024-2026 et les objectifs atteints en témoignent. RESPECT DES CRITÈRES : Projet identification-préservation-valorisation du patrimoine / action sur le Département / complémentarité avec les actions du Département (valorisation d'édifices restaurés avec l'accompagnement du Département, actions conjointes en faveur de la restauration des sites) / attractivité-dynamisme du patrimoine notamment en milieu rural.
PROSCITEC PATRIMOINES ET MEMOIRES DES METIERS	PATRIMOINE	DEPARTEMENT	10 000 €	10 000 €	2,19	455 997 €	CR Hauts-de-France : 30 000€ CD 59/60/80/02 : 129 000€ MEL : 5 000€ Marcq-en-Baroeuil : 300€ Mécénat : 17 150€	5 500 €	OBJET DE LA DEMANDE : Proscitec fédère 28 structures à l'échelle départementale afin de préserver, promouvoir et de valoriser le patrimoine des métiers et des savoir-faire. L'association répond présente lors des événements départementaux sur les sites au passé industriel, comme en 2024 à Oignies sur le site du CMCF. Elle s'investit sur de nombreux sites concernés par un projet de restauration soutenu par le Département (Sécherie de Vieille-Eglise, Cité des électriciens de Bruay-la-Buissière, ville de Berck-sur-Mer, ville de Desvres etc.). Ces actions mettent en évidence la complémentarité d'objectifs avec le Département. L'association porte une attention particulière au jeune public, notamment les collégiens, puisqu'elle propose aux établissements des circuits de découverte de ce patrimoine. RESPECT DES CRITÈRES : Projet identification-préservation-valorisation du patrimoine / action sur le Département / attention aux publics cibles : collégiens / complémentarité avec les actions du Département (valorisation de sites départementaux) / attractivité-dynamisme du patrimoine notamment en milieu rural.
TOTAL /Privé								86 800 €	

SOUS PROGRAMME 311M01	BP 2025	BP 2025 + Virements	DISPONIBLE	PROPOSITION	SOLDE	TAUX DE CONSOMMATION
65748/93311 (Privé)	350 000	359 000	356 376	130 000	226 376	37%
657358/93311 (EPCI)	175 000	175 000	175 000	10 000	165 000	6%
657348/93311 (Commune)	260 000	260 000	260 000	10 000	250 000	4%

150 000 €

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
COMMUNE DE BOULOGNE-SUR-MER	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	BOULONNAIS	10 000	10 000 €	50,00 %	20 000 €	Aucun	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : <u>L'école municipale d'arts</u> de Boulogne-sur-Mer compte environ 700 adhérents (une des plus importantes des Hauts de France). L'offre de cours s'adresse autant aux enfants de 5 ans qu'aux adultes et décline un large panel de techniques allant des pratiques traditionnelles du dessin, de la céramique et de l'estampe à des pratiques plus contemporaines (infographie, 3D, animation...). Le programme d'activités comprend une programmation d'exposition, l'accueil d'artistes en résidence (dans le cadre du programme archipel notamment) et un cycle de conférence. Ce volet d'actions permet de tisser de nombreux partenariats avec les acteurs régionaux et locaux (Frac, écoles, structures sociales...) et enrichit la formation dispensée au sein de la classe passerelle (atelier "classe préparatoire" aux écoles supérieures d'arts). RESPECT DES CRITÈRES : Actions de médiation, ancrage territorial.
COUPS DE VENTS	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	BOULONNAIS	90 000	90 000 €	81,82 %	110 000 €	Etat : 10 000€ Mécénat : 3 000€	45 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : 2nde et dernière édition du Concours international d'orchestration pour orchestre à vent engagé en 2024 et devant être finalisé en 2025. Finale prévue avec 9 chefs d'orchestre du territoire, 6 jurés et l'harmonie des mineurs de Lallaing à Montigny-en-Gohelle et au Louvre-Lens. RESPECT DES CRITÈRES : Département pas tenu au courant des choix et avancées du projet. Année 2024 marquée par un faible volume d'activité (formation pour 10 stagiaires, préparation du concours international d'orchestration) au regard de l'importance de la subvention accordée (90 000 €). Rapport d'activité 2024 non transmis. ALERTE : Ce projet a déjà fait l'objet d'une part de subvention de 90 000 € en 2024. Malgré des alertes et rendez-vous répétés depuis 2017, l'association n'est jamais parvenue à trouver des cofinanceurs publics ou privés pour pallier à sa dépendance des crédits départementaux (88% de ses ressources en 2024). Pour 2025 elle ne prévoit que 1200 € de recettes propres (1%). Un accompagnement final de 45 000 € permettra de clore définitivement l'activité associative (fin du concours international d'orchestration). L'association s'est engagée à ne plus faire de demandes par la suite.
CA GRAND CALAIS TERRES ET MERS	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	CALAIS	10 000	10 000	50,00 %	20 000 €	CA GRAND CALAIS TERRE ET MERS : 10 000€	10 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Soutien à la résidence de recherche et de production "Archipel", menée par l'école d'art du Calaisis. "Le Concept". Le projet vise à accueillir un jeune artiste diplômé d'une école supérieure d'art et de design, et lui donner l'opportunité de créer des œuvres originales permettant par ailleurs l'organisation d'un temps de monstration. Cette exposition est accompagnée d'un dispositif de médiation notamment adressé aux élèves scolarisés sur le territoire et des élèves de l'école d'art. REMARQUE : L'aide de 10 000 € correspondant à la moitié du budget du projet.
ECOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE ET DE DANSE	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	DEPARTEMENT	70 000	70 000 €	2,81 %	2 491 439 €	Etat : 1 396 000€ CR Hauts-de-France : 240 000€ Lille : 115 000€ Autres : 8 000€	70 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide à la formation dans le cadre du Schéma L'ESMD est un établissement d'enseignement supérieur dont la mission principale est de former des musiciens interprètes, des professeurs de musique et des professeurs de danse (classique et contemporain). L'objectif est d'assurer la meilleure insertion professionnelle possible à ses étudiants. Elle est également un pôle ressource à la fois pour ses diplômés et pour les filières professionnelles de son territoire. En tant qu'établissement portant une mission de service public, elle sert les politiques publiques de l'Etat et en particulier du ministère de la Culture et autant que possible celle des collectivités partenaires, en particulier en matière d'éducation artistique et culturelle, d'égalité homme/femme, de lutte contre les VHSS et toute discrimination. L'école a 5 objectifs stratégiques : structurer la démarche qualité et terme pédagogique et de soutenabilité, renforcer le suivi de l'insertion professionnelle, participer aux politiques publiques de démocratisation des pratiques artistiques et culturelles, renforcer le rayonnement de l'établissement, développer la fonction de pôle ressources sur le territoire régional. Ces objectifs sont au cœur des actions portées par l'établissement et en sont le fondement. L'ESMD est un partenaire majeur pour l'accompagnement à la structuration des enseignements impulsée par le Département via son Schéma départemental. Il en demeure le principal levier pour la formation des professeurs : formation continue au Diplôme d'Etat pour les professeurs du Pas-de-Calais, formations thématiques et formations en intra (au sein d'établissements d'enseignement du Pas-de-Calais). Une convention structure ce partenariat pour la durée du schéma (2023-2028). RESPECT DES CRITÈRES : Seule structure des Hauts-de-France habilitée à délivrer un Diplôme d'Etat en matière d'enseignement artistique Enjeux départementaux : Accessibilité, inclusion, lutte contre les VHSS, engagement pour des pratiques culturelles soutenables / développement durable.

STRUCTURES	DOMAINE	RAYONNEMENT	ATTRIBUTION 2024	DEMANDE 2025	TAUX	BP 25 PREVISIONNEL	CO-FINANCEURS 2025	MONTANT PROPOSE	COMMENTAIRES
FEDERATION REGIONALE DES SOCIETES MUSICALES	Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur	DEPARTEMENT	16 500	16 500 €	3,77 %	437 340 €	CR Hauts-de-France : 90 000€ CD 59 : 64 000€ Aire-sur-la-Lys : 5 000€	15 000 €	OBJET DE LA DEMANDE : Aide au fonctionnement de la Fédération Régionale des Sociétés Musicales La Fédération Régionale des Sociétés de Musique (FRSM) bénéficie d'une aide départementale historique malgré des interrogations quant à la nature et aux modalités des actions menées. La structure tache néanmoins de maintenir ses masterclass, festivals de délégation et autres événements de rassemblement. Au demeurant, le rapprochement avec les autres fédérations (CMF, Ufem, etc.) est souhaitable pour contribuer à dynamiser et pérenniser l'action des sociétés de musique adhérentes. Dans le même temps, il est urgent pour la FRSM de repenser les modalités d'évaluation et d'auditions, comme demandé par plusieurs adhérents des fédérations et collectifs des sociétés de musique. RESPECT DES CRITÈRES : Accompagnement à la pratique musicale amateur Actions sur le territoire départemental : 2 stages de direction se déroulant à Radinghem et Marles les mines avec 20 « apprentis » chef de musique - 1 concert au Parc d'Oihain pour l'accueil de la flamme olympique - Partitions offertes aux sociétés du département (Divion, Estrée-Blanche, Hucqueliers, Molinghem, Isbergues) - Sessions de stages à Beaurains, Fouquières lez Lens, Vaulx-Vraucourt, St Pol sur Ternoise, Lapugnoy, Saint-Omer - 1891 épreuves / auditions à Outreau et Arras - 1 Concours régional à Noeux les Mines 1 formation rencontre avec les batteries fanfares à Noyelles Godault - 1 Tuba de Noël à Rang du Fliers.

5 demandes

TOTAL	150 000 €
Droit Privé	130 000 €
EPCI	10 000 €
Commune	10 000 €



CONVENTION

Pôle des Réussites Citoyennes
Direction des affaires culturelles

Objet : convention de paiement

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 19 mai 2025.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Nom_Organisme dont le siège est « adresse », représenté par « nom prénom », « titre le ou la » représentant(e) structure »,

ci-après désigné par **Nom_Organisme** d'autre part.

« **Vu** : La délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 19 mai 2025 autorisant la signature de la convention ».

Il a été convenu ce qui suit,

Ceci exposé les parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique dans les relations entre le Département et **Nom_Organisme** pour la mise en œuvre de l'action définie à l'article 2, en exécution de la décision attributive de l'aide prise par délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental du 19 mai 2025.

ARTICLE 2 : NATURE DE L'ACTION SUBVENTIONNEE :

Une aide est accordée au **Nom_Organisme** pour les projets s'inscrivant dans le cadre de...

ARTICLE 3 : DUREE :

La convention s'applique au titre de l'année 2025.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU NOM_ORGANISME :

I – **Nom_Organisme** s'engage à réaliser son activité dans les conditions définies dans sa demande d'aide et acceptées par le Département, et à affecter le montant de l'aide au financement de son activité telle que décrite à l'article 2. Plus généralement, **Nom_Organisme** s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non réalisation ou la réalisation partielle de l'activité subventionnée et à accepter le contrôle des services du Département.

II – **Nom_Organisme** s'engage à fournir au Département, dans les conditions prévues à l'article L.1 611-4 du code général des collectivités territoriales, une copie certifiée conforme des budgets et de comptes de l'exercice écoulé. En outre, elle s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son activité et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de l'aide (production de rapport d'activité, revue de presse, actes).

Le compte-rendu de l'emploi de l'aide devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin de l'exercice.

Les documents comptables devront être produits au Département avant le 31 mai de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportent.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS ET CONTREPARTIES EN MATIERE DE COMMUNICATION / CHARTE GRAPHIQUE

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

Dans cette charte à l'intention des partenaires, la structure s'engage notamment à :

- promouvoir l'image du Conseil départemental, en rappelant le soutien du Département et en faisant apparaître son logo sur les différents supports de communication utilisés (plaques inaugurales, affiches, insertions publicitaires, supports dématérialisés (web et réseaux sociaux), dossards et sur tous les supports de promotion utilisés lors de la manifestation, communiqués et dossiers de presse).
- associer le Département aux différents points presse et présentations officielles qui seraient organisés dans le cache du contrat de partenariat. Le choix des dates retenues devra s'effectuer impérativement dans les conditions arrêtées d'un commun accord entre la structure et le Département.
- permettre au Département d'installer des supports de communication sur l'ensemble des sites où se dérouleront les manifestations et autres opérations de promotion (flammes, calicots, looks and roll, popup...) Ainsi, la visibilité de l'institution devra être clairement identifiée durant l'évènement ».

ARTICLE 6 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. **Nom_Organisme** doit tenir à la disposition des services du Département tout élément nécessaire à l'évaluation de l'activité subventionnée.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré par les services de l'Etat dans l'exercice de leurs propres compétences.

ARTICLE 7 : MONTANT DE L'AIDE :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser à **Nom_Organisme** une aide d'un montant de « chiffres » €.

ARTICLE 8 : MODALITES DE VERSEMENT DE L'AIDE :

L'aide prévue à l'article précédent sera acquittée en un versement unique (programme: C03 / sous-programme : « code » / article : « code article »).

ARTICLE 9 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte du **Nom_Organisme**.

IBAN

Ouvert au nom de **Nom_Organisme**

Nom_Organisme reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.).

ARTICLE 10 : MODIFICATION :

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les 2 parties.

ARTICLE 11 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si l'action subventionnée n'est pas exécutée dans des conditions conformes à ses dispositions. Les dirigeants de **Nom_Organisme** sont entendus préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé à **Nom_Organisme** de procéder au remboursement total ou partiel de l'aide départementale, s'il s'avère, après versement, que celle-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total, notamment :

- dès lors qu'il sera établi l'absence totale de comptabilité au niveau de **Nom_Organisme** ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de l'aide départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que **Nom_Organisme** ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel, notamment :

- Dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que **Nom_Organisme** a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis).

ARTICLE 13 : VOIES DE RECOURS :

Toute difficulté relative à l'exécution des présentes devra être portée devant le Tribunal Administratif de LILLE.

En cas de difficulté, les parties tenteront de trouver une solution amiable. A défaut, tout litige sera porté devant le Tribunal administratif de LILLE.

Arras, le

En 2 exemplaires originaux

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Directeur des affaires culturelles

Romuald FICHE

Pour **Nom_organisme**

Qualité du signataire

Prénom NOM

AIDE AUX PROJETS CULTURELS ASSOCIATIFS (EN SPECTACLE VIVANT, MUSIQUE, ARTS VISUELS)

Par ce dispositif de soutien, le Département du Pas-de-Calais entend :

- garantir un accès à une offre culturelle professionnelle aux habitants du Pas-de-Calais par un aménagement équilibré et une irrigation culturelle des territoires ;
- favoriser la participation à la vie culturelle des personnes, contribuer à leur émancipation et leur inclusion par les pratiques culturelles ;
- valoriser et soutenir la création contemporaine sur tout le territoire départemental.

BENEFICIAIRES :

Associations, ayant un projet de développement culturel sur un ou plusieurs territoires du Département dans les champs du spectacle vivant, de la musique ou des arts visuels autour de la diffusion d'œuvres associée à des actions de médiation artistique.

CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT :

- être une structure culturelle respectant les obligations légales et réglementations en vigueur ;
- justifier des capacités humaines, artistiques, techniques et financières pour développer son projet ;
- mener sur le territoire départemental un travail de diffusion des œuvres et des actions de médiation artistique et culturelle, d'animation des réseaux professionnels ou de formation... Ce travail devra faire intervenir des artistes professionnels.
- **Implication territoriale :**
 - mener des actions avec les habitants du territoire (actions de médiation, sensibilisation...) ou en lien avec la pratique amateur ;
 - impliquer les structures locales (culturelles, sociales médico-sociales, éducatives...) en amont ou en aval de l'évènement ;
 - le projet doit justifier à minima d'un partenariat sur son territoire d'action (provenance public, communication, actions menées) ;
 - être soutenu par au moins un autre co-financeur public ;
- développer des projets en direction des publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département (collèges, petite enfance, allocations et prestations de solidarité, vieillesse et dépendance, handicap, ruralité...) ;

Analyse de la pertinence du projet au vu des éléments suivants :

- nature du projet proposé et calendrier d'actions ;
- volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais ;
- nature et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière ;
- budget prévisionnel ;
- cofinancements notamment locaux.
- le montant de l'aide sollicitée ne peut être supérieur à 15 000 € ;
- il est plafonnée à la fois à :
 - 40% du budget global du projet mené en Pas-de-Calais ;
 - et au montant des cofinancements locaux obtenus pour le projet.

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

MODALITES DE DEMANDE ET D'INSTRUCTION :

Aide non cumulable avec d'autres dispositifs du guide des aides culturelles départementale du Pas-de-Calais (en particulier l'aide aux conservatoires, structures et écoles d'enseignements artistiques) à l'exception des aides à la diffusion de proximité.

Dépôt de dossier de demande de subvention N-1 via la campagne dématérialisée sur le portail ePartenaire du Département généralement du 15 juillet au 31 octobre.

Versement de la subvention avant la fin du premier semestre si possible, sous réserve de la complétude du dossier, l'avis favorable de la commission permanente du Conseil Départemental et l'enveloppe budgétaire votée au Budget Primitif.

La structure s'engage à fournir au Département tout élément d'évaluation du projet et à organiser au moins un rendez-vous annuel avec les services départementaux.

SOUTIEN AUX STRUCTURES DE CINEMA

Par ce dispositif de soutien, le Département du Pas-de-Calais entend :

- garantir un accès à une offre cinématographique de qualité professionnelle aux habitants du Pas-de-Calais par un aménagement équilibré et une irrigation culturelle des territoires ;
- favoriser la participation à la vie culturelle des personnes, contribuer à leur émancipation et leur inclusion par les pratiques culturelles ;
- valoriser et soutenir la création contemporaine, notamment régionale et classée art-et-essai , sur tout le territoire départemental ;
- développer la sensibilisation et l'éducation à l'image, notamment du jeune public et des collégiens. Le Département met en place le dispositif national d'éducation à l'image Collège au Cinéma, en partenariat avec l'Etat (Education Nationale et Culture)

BENEFICIAIRES :

- Aide au fonctionnement visant à accompagner les structures associatives qui fédèrent les salles de cinéma ou qui participent au maillage du territoire départemental en diffusant le cinéma dans les territoires du Pas-de-Calais dépourvus d'équipements fixes.

ou

- Aide au fonctionnement visant à accompagner les structures associatives mettant en place et portant un festival ayant la reconnaissance de l'Etat et participant à la diffusion d'un cinéma peu diffusé et/ou classé art-et-essai, et dont le rayonnement est, au moins, départemental.

CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT :

Il n'est pas accordé d'aide à la production audiovisuelle

Pour tous

- être une structure associative soutenue par au moins une collectivité et ayant la reconnaissance de l'Etat ;
- mener sur le territoire départemental des actions artistiques et culturelles d'éducation à l'image en direction des publics du Pas-de-Calais et permettant leur élargissement, notamment ceux liés aux compétences du Département (collèges, petite enfance, allocations et prestations de solidarité, vieillesse et dépendance, handicap, ruralité) ;
- diffuser une programmation tournée vers la diversité et ouverte vers des cinématographies classées art-et-essai ou peu diffusées (cinéma européen, cinéma du monde etc.) ;
- aide au fonctionnement calculée sur le budget global de la structure à hauteur de 15 % maximum ;

Pour les festivals

- rayonner au-delà du seul territoire de la ville où il a lieu (provenance des publics, partenariats, financements notamment) ;
- mettre en place des temps de rencontre avec les créateurs et les équipes des films, des ateliers ou actions spécifiques pour le jeune public, des temps dédiés aux professionnels.
- aide au festival calculée sur le budget global du festival à hauteur de 15 % maximum.

Analyse de la pertinence du projet au vu des éléments suivants :

- nature du projet artistique et culturel et calendrier d'actions ;
- budget prévisionnel ;
- nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet ;
- volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais ;
- nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière ;
- respect de la réglementation en vigueur notamment dans le domaine de l'animation ;
- politique tarifaire accessible ;
- cofinancements notamment locaux.

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

MODALITES DE DEMANDE ET D'INSTRUCTION :

Aide non cumulable avec d'autres dispositifs du guide des aides culturelles départementale du Pas-de-Calais.

Dépôt de dossier de demande de subvention N-1 via la campagne dématérialisée sur le portail ePartenaire du Département généralement du 15 juillet au 31 octobre.

Versement de la subvention avant la fin du premier semestre si possible, sous réserve de la complétude du dossier, l'avis favorable de la commission permanente du Conseil Départemental et l'enveloppe budgétaire votée au Budget Primitif.

La structure s'engage à fournir au Département tout élément d'évaluation du projet et à organiser au moins un rendez-vous annuel avec les services départementaux.

SOUTIEN AUX FESTIVALS EN SPECTACLE VIVANT

Par ce dispositif de soutien, le Département du Pas-de-Calais entend :

- favoriser la diffusion d'œuvres et d'artistes professionnels ;
- favoriser la participation à la vie culturelle des personnes ;
- contribuer à l'animation et à l'attractivité du territoire.

BENEFICIAIRES :

Associations ou collectivités territoriales, (à l'exclusion des sociétés commerciales telles que les « majors », entreprises de l'industrie musicale, sociétés de production...) implantées sur le territoire du département, proposant une programmation d'artistes (du champ du spectacle vivant) concentrée sur un temps donné (minimum 2 jours).

Ne sont pas éligibles :

- les structures culturelles déjà soutenues par le Département pour leur activité de programmation à l'année ;
- les compagnies avec lieux soutenues pour leur activité de programmation ;
- les événements liés à la pratique amateur ;
- le festival ne peut être porté par un établissement à vocation commerciale (sociétés de production privées, toute entreprise de l'industrie musicale...).

CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT :

- **accessibilité** : veiller à l'accessibilité tarifaire et physique de l'évènement ;
- **ambition artistique** : l'évènement doit :
 - permettre la rencontre avec des artistes professionnels et des projets artistiques de qualité, favorisant ainsi l'ouverture et la découverte d'univers artistiques ;
 - favoriser la présence d'artistes émergents au sein de programmations professionnelles, leur permettre de se produire dans des conditions professionnelles ;
 - diffuser au moins 4 spectacles / artistes professionnels différents ;

Une attention particulière sera portée à la diffusion de créations récentes.

- **respect des différentes législations en vigueur (sécurité, droit du travail, organisation de spectacle). La structure doit détenir une licence d'entrepreneur de spectacle ;**
- **implication territoriale** :
 - la structure mène des actions spécifiques en direction ou avec les habitants du territoire (actions de médiation, sensibilisation...) et/ou en lien avec la pratique amateur ;
 - la structure implique les structures locales (culturelles, sociales médico-sociales, éducatives...) en amont et/ou en aval de l'évènement ;
 - l'évènement doit avoir un rayonnement supra communal (provenance public, communication, actions menées) ;
 - la structure doit être soutenue par au moins un autre co-financeur public ;
- **durée** : 2 jours minimum sur une période d'un mois maximum ;
- **prise en compte d'enjeux de responsabilité sociale et environnementale**: indiquer la stratégie et les actions concrètement mises en œuvre
 - En matière de respect de l'environnement
- prise en compte des enjeux de mobilité (favoriser les déplacements doux pour le public et logique de tournée pour les artistes) ;
- privilégier des événements à taille humaine (jauge / propositions artistiques sortir des logiques de consommation) ;
- actions pour réduire consommation d'énergie (lumières...) / d'eau/ de matière première
- gestion des déchets (tri, réduction des déchets, brigades) ;
- achats responsable (circuits courts , intégrer critères environnementaux pour prestataires... ;
- communication responsable ;

- sensibilisation pendant le festival (point d'info, formation interne, sur support de com' ou outils de com' dédié - page spéciale...) ;
- identification de l'impact sur la biodiversité (nuisances sonores, visuelles...), mesure pour réduire l'impact, sensibilisation auprès du public ;
 - o En matière sociale et sociétale autour des questions suivantes
- communauté et développement local ;
- droits humains et culturels ;
- questions relatives aux publics ;
- gouvernance ;
- relations et conditions de travail ;
- loyautés des pratiques.

(cf. actions identifiées par le collectif des festivals éco-responsables et solidaires pour répondre aux questions de responsabilité sociale des organisations adaptées aux festivals et autres structures culturelles en annexe du guide des aides)

- **aide départementale de 20 % maximum du budget artistique et d'action culturelle plafonnée à 30 000 €.**

Analyse de la pertinence du projet au vu des éléments suivants :

- nature du projet proposé et calendrier d'actions ;
- volume de diffusion d'œuvre et d'actions culturelles sur le territoire du Pas-de-Calais ;
- nature, vitalité et quantité des partenariats en Pas-de-Calais, notamment auprès des populations envers lesquelles le Département a une attention particulière ;
- politique tarifaire accessible ;
- nombre d'ETP et masse salariale consacré au projet ;
- bilan financier et moral des précédentes éditions ;
- inscription dans les réseaux professionnels ;
- budget prévisionnel ;
- cofinancements notamment locaux ;
- une attention accrue sera portée à :
 - o aux festivals se déroulant durant les vacances scolaires permettant aux habitants ne pouvant pas partir de bénéficier d'une animation culturelle ;
 - o aux programmations jeunesse et jeune-public.

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

MODALITES DE DEMANDE ET D'INSTRUCTION :

Aide non cumulable avec d'autres dispositifs du guide des aides culturelles départementale du Pas-de-Calais.

Dépôt de dossier de demande de subvention N-1 via la campagne dématérialisée sur le portail ePartenaire du Département généralement du 15 juillet au 31 octobre.

Versement de la subvention avant la fin du premier semestre si possible, sous réserve de la complétude du dossier, l'avis favorable de la commission permanente du Conseil Départemental et l'enveloppe budgétaire votée au Budget Primitif.

La structure s'engage à fournir au Département tout élément d'évaluation du projet et à organiser au moins un rendez-vous annuel avec les services départementaux.

AIDE AU PROJET DE VALORISATION DU PATRIMOINE auprès des partenaires au titre du fonctionnement

Le Département agit en faveur de la valorisation du patrimoine

La valorisation du patrimoine vise à transmettre des valeurs historiques et culturelles attachées à un lieu. Elle consiste à faire connaître et à mettre en valeur un patrimoine local (architectural, naturel...) afin de favoriser l'attractivité des territoires du département. Enjeu social et culturel, la valorisation, mais aussi la protection et la gestion du patrimoine constituent également des atouts majeurs pour l'identité et la cohésion d'un territoire ainsi que pour son équilibre économique. Le patrimoine ainsi connu représente un facteur d'enrichissement des personnes et un support important pour les échanges entre les cultures et les générations.

Dans ce cadre, les actions de valorisation mises en œuvre ou soutenues par le Département se déclinent de la manière suivante :

- projet(s) sur mesure de valorisation (signalétique, ingénierie, conception d'outils de médiation) ;
- accompagnement des structures actives en matière de valorisation du patrimoine.
- publication(s) spécifique(s) ;
- relais sur les supports de communication départementaux et supports numériques dont le portail patrimoines.pasdecalais.fr ;
- projet(s) dans le cadre de politique culturelle départementale.

Par ce dispositif de soutien, le Département du Pas-de-Calais entend :

- favoriser la connaissance, l'accessibilité, l'attractivité du patrimoine départemental ;
- développer les projets en synergie avec l'action départementale ;
- promouvoir les actions des structures partenaires œuvrant en faveur de la valorisation du patrimoine ;
- sensibiliser le public au patrimoine et animer le territoire départemental ;
- valoriser la diversité du patrimoine départemental.

BENEFICIAIRES :

Tous porteurs de projets de droit public ou privé (association loi de 1901, fondation reconnue d'utilité public...) qui justifie d'avoir les capacités humaines, techniques et financières pour développer un projet ou un programme d'activités valorisant le patrimoine départemental.

CRITERES DE SUBVENTIONNEMENT :

- périmètre géographique : action(s) sur le Département du Pas-de-Calais ;
- complémentarité avec la politique départementale en matière de restauration et de valorisation du patrimoine ;
- porter un projet qualitatif structuré favorisant à la fois : identification, préservation et valorisation du patrimoine ;
- attention portée à tous les publics et aux publics considérés comme prioritaires au regard des compétences du Département (collèges, petite enfance, allocations et prestations de solidarité, vieillesse et dépendance, handicap, ruralité...) ;
- contribuer à la dynamique en matière de valorisation du patrimoine sur le Département du Pas-de-Calais.

Sont exclues les demandes :

Portées à titre privé, à but lucratif, hors périmètre départemental, les événementiels ponctuels, les projets sans lien avec la politique départementale, les projets de recherche uniquement, les éditions uniquement, les demandes types sans projet structuré et inadaptées au territoire, les projets de valorisation sans intégrer la dimension de préservation du patrimoine.

Analyse de la pertinence du projet au vu des éléments suivants :

- projet culturel et patrimonial en lien avec les actions du Département (Service du patrimoine et des biens culturels) ;
- calendrier et volume des actions ;
- action(s) ciblée(s) en faveur de la préservation, la conservation, la connaissance et la valorisation du patrimoine ;
- partenariat(s) diversifié(s) et dynamique de réseau ;
- budget prévisionnel de l'action ;
- 1 personne dédiée au suivi du projet ;
- respect de la réglementation en vigueur (Code du patrimoine) ;
- politique tarifaire accessible et actions tous publics ;
- communication en partenariat avec le Département ;
- cofinancements notamment locaux.

Partenariat avec le Département du Pas-de-Calais

Un conventionnement d'objectifs avec le Département est possible sous conditions d'attester un investissement conséquent et pluriannuel en faveur de la mise en valeur du patrimoine ainsi que d'une complémentarité avec les actions engagées par le Département.

La structure s'engage à respecter la charte à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Conseil départemental du Pas-de-Calais, intitulée « obligations et contreparties en matière de communication », consultable sur le site internet du Département à l'adresse suivante : www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication ainsi que la charte graphique dédiée.

MODALITES DE DEMANDE ET D'INSTRUCTION :

Aide non cumulable avec d'autres dispositifs du guide des aides culturelles départementale du Pas-de-Calais.

Dépôt de dossier de demande de subvention N-1 via la campagne dématérialisée sur le portail ePartenaire du Département généralement du 15 juillet au 31 octobre.

Versement de la subvention avant la fin du premier semestre si possible, sous réserve de la complétude du dossier, l'avis favorable de la commission permanente du Conseil Départemental et l'enveloppe budgétaire votée au Budget Primitif.

La structure s'engage à fournir au Département tout élément d'évaluation du projet et à organiser au moins un rendez-vous annuel avec les services départementaux.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction des Affaires Culturelles
Bureau Administratif et Financier

RAPPORT N°46

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 19 MAI 2025

AIDES DÉPARTEMENTALES DANS LE DOMAINE CULTUREL

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), pour le Département, la compétence culture est fondamentalement une compétence partagée avec les autres collectivités territoriales de manière à soutenir et structurer durablement ce champ de compétence. Même dans ses composantes de compétences obligatoires (schéma lecture publique et schéma des enseignements artistiques, archives départementales, patrimoine rural non protégé) la culture reste pour le Département du Pas-de-Calais un espace de partage et de coopération.

Comme le réaffirme le pacte des réussites citoyennes, le Département du Pas-de-Calais porte une ambition forte de coopération, de co-construction des politiques publiques et de complémentarité avec ses partenaires. De par ses compétences, il accompagne chaque individu, entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien.

Chaque personne a ainsi le droit de participer à la vie culturelle, de vivre et d'exprimer sa culture et ses références, dans le respect des autres droits fondamentaux. C'est pourquoi le Département s'engage en faveur d'une politique culturelle populaire, qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de s'émanciper, à tous les âges de la vie. Il veille à enrichir les expériences de chacun tout en facilitant la mobilisation des citoyens autour de projets participatifs visant à faire « avec » et pas seulement « pour ». Bien au-delà du divertissement, la participation à la vie culturelle contribue pleinement à la construction des personnes et à leur émancipation.

Dès lors, il importe de faire en sorte que la culture ne soit pas simplement accessible à chacun, mais aussi un espace de partage autour de 3 ambitions :

- inclusion (accessibilité, participation, droits culturels, diversité culturelle etc...) ;
- émancipation (exigence, permettre l'accès à la même qualité qu'ailleurs, former, guider, qualifier) ;
- coopération : faire avec, animer les réseaux, poser des repères.

La délibération de la Commission permanente du 17 mars 2025 a réaffirmé l'accompagnement du Département au soutien du monde culturel à travers un nouveau guide des aides.

Dans ce cadre, le Département accorde son soutien :

- aux projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels ;
- aux festivals en spectacle vivant ;
- aux structures de cinéma ;
- aux projets de valorisation du patrimoine auprès des partenaires au titre du fonctionnement.

Les critères détaillés du guide des aides culturelles du Pas-de-Calais pour ces dispositifs sont joint en annexe 7.

Il vous est proposé, dans ce cadre, d'étudier **les 58 propositions de subvention** dans le domaine culturel qui m'ont été adressées, reprises dans le tableau annexé. En cas d'accord de votre part, ces sollicitations représenteraient pour le Département un **engagement financier global de 841 500 € au titre de 2025**.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer 25 subventions au titre de l'aide aux projets culturels associatifs en spectacle vivant, musique et arts visuels aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 1, pour un montant total de 156 200 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer 14 subventions au titre de l'aide aux festivals en spectacle vivant aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 2, pour un montant total de 196 500 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer 3 subventions au titre de l'aide aux structures de cinéma aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 3, pour un montant total de 252 000 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer 11 subventions au titre de l'aide aux projets de valorisation du patrimoine auprès des partenaires au titre du fonctionnement aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 4, pour un montant total de 86 800 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- d'attribuer 5 subventions au titre du Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur auprès des partenaires au titre du fonctionnement aux bénéficiaires, pour les sommes et dans les conditions reprises au tableau joint en annexe 5, pour un montant total de 150 000 €, au titre de l'année 2025, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les 6 structures culturelles relevant du droit privé (Rock en stock opale, Plan séquence, Cinéligue Hauts-de-France, De la suite dans les images, Fondation du patrimoine, Ecole supérieure de musique et de danse Hauts-de-France-Lille), les conventions de paiement pour lesquelles la participation du Département s'élève à plus de 23 000 €, précisant les modalités de versement et les conditions d'utilisation et

de contrôle de l'emploi de cette participation départementale, dans les termes du projet type joint en annexe 6.

Les dépenses seraient imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 229 350,00	348 000,00	156 200,00	191 800,00
C03-311B02	65748/93311	Structures de rayonnement local	1 229 350,00	191 800,00	135 500,00	56 300,00
C03-311B02	657358/93311	Structures de rayonnement local	31 000,00	31 000,00	23 000,00	8 000,00
C03-311B02	657348/93311	Structures de rayonnement local	157 000,00	43 400,00	15 000,00	28 400,00
C03-311I03	65748/93311	Centres culturels - Actions culturelles	673 500,00	372 000,00	252 000,00	120 000,00
C03-312F05	65748/93312	Structures de rayonnement local - Patrimoine	86 800,00	86 800,00	86 800,00	0,00
C03-311M01	65748/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	359 000,00	357 744,00	130 000,00	227 632,00
C03-311M01	657358/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	175 000,00	175 000,00	10 000,00	165 000,00
C03-311M01	657348/93311	SDEPA - Structures de rayonnement départemental	260 000,00	260 000,00	10 000,00	250 000,00
C03-311B02	657381/9331	Structures de rayonnement local	23 000,00	23 000,00	23 000,00	0,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/05/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY